



HAL
open science

Les prédicats transformateurs et leurs patient : fondements d'une ontologie naturelle

Michel Charolles, Jacques François

► **To cite this version:**

Michel Charolles, Jacques François. Les prédicats transformateurs et leurs patient : fondements d'une ontologie naturelle. 1998. hal-01404729

HAL Id: hal-01404729

<https://hal.science/hal-01404729>

Submitted on 29 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Référence bibliographique : CHAROLLES M. & FRANCOIS J., 1998, "Les prédicats transformateurs et leurs patient: fondements d'une ontologie naturelle", *Cahiers de Recherche Linguistique*, 11, LANDISCO, Université de Nancy 2.

LES PREDICATS TRANSFORMATEURS ET LEURS REPRISES PRONOMINALES ET CHANGEMENTS

M.CHAROLLES & J.FRANÇOIS

Université de Nancy 2, France

URA-CNRS 1035 LANDISCO

INTRODUCTION	3
I. LES PREDICATS TRANSFORMATEURS ET LEURS PATIENTS (FONDEMENTS D'UNE ONTOLOGIE NATURELLE)	4
I.1. Types de prédicats et d'entités pris en compte.	4
I.2. Classification des prédictions transformatrices.	8
I.2.1. Cas dans lesquels X n'existe pas avant le procès dénoté par le verbe (prédications à patient produit)	9
I.2.2.- Cas dans lesquels X existe avant le procès dénoté par le verbe mais n'existe plus à son terme (patient annihilé ou remplacé)	10
I.2.3. Cas dans lesquels X existe avant le procès et continue à exister après sous une même forme.	Erreur ! Signet non défini.
I.2.4.- Cas dans lesquels X existe avant le procès et continue à exister à son terme mais sous forme différente (métamorphose).	15
I.3. Conclusion: incidence de la prédication transformatrice sur l'identité qualitative, sortale et du patient	22
II. REPRISE PRONOMINALE DES PATIENTS FAISANT L'OBJET D'UNE PREDICATION TRANSFORMATRICE.	23
II.1. Hypothèses.	23
II.2. Examen des différentes sous-classes de prédictions transformatrices.	26
II.2.1- Prédications indiquant qu'une certaine entité est créée (sous-classes 1.1. et 1.2.).	27
II.2.2. Prédications indiquant qu'une entité est détruite (cf. 2.1.).	27
II.2.3. Le patient continue à exister sous une même forme après le procès (2.2.).	29
II.2.4. Le patient continue à exister mais sous une forme différente (cf. 2.2.2.)	35
II.2.4.1. Le patient passe du massif au comptable ou du comptable au massif (cf. 2.2.2.1. et 2.2.2.2)	35
II.2.4.2. Le patient demeure comptable mais sa taille ou son format changent (cf. 2.2.3.1.1 et 2.2.3.1.2.)	37
II.2.4.3. Le patient demeure comptable mais sa structure partonomique est modifiée (cf. 2.2.3.2.1. à 2.2.3.2.4.)	38
CONCLUSION GENERALE	41
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	42
CLASSIFICATION DES PREDICATIONS CAUSATRICES TRANSFORMATRICES	44

M.Charolles & J.François

INTRODUCTION

Les entités auxquelles réfère le discours sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure du développement des événements que celui-ci rapporte. Les prédicats jouent un grand rôle dans cette évolution. Ils sont en effet à même d'indiquer, qu'au fil du propos, un référent apparaît ou disparaît ou subit de profondes modifications. C'est à ces phénomènes qu'est consacrée l'étude qui suit. On y trouvera dans la première partie une **esquisse d'une classification des prédications transitionnelles causatives transformatrices**. Cette typologie est tout à fait partielle: elle ne concerne qu'un certain type de constructions et d'entités. Elle est aussi orientée dans la mesure où elle est conçue pour permettre de **formuler des hypothèses sur les possibilités de reprise pronominale à la suite d'un énoncé décrivant un procès transformateur**, hypothèses qui sont exposées dans la seconde partie.

Dans la partie qui suit nous proposons une classification des prédicats transformateurs en fonction de leur incidence sur l'existence et l'identité de leurs patients. Notre propos, dans ce premier volet, a une **dimension ontologique**, il s'agit pour nous de dégager, dans l'esprit de la **sémantique conceptuelle**¹, quelques grands types d'opérations à même d'affecter les entités qui en subissent les effets. Ces opérations sont appréhendées par le biais du lexique d'une langue particulière, en l'occurrence le français. On supposera que ces données lexicales codent des **schémas conceptuels** de portée plus générale au travers desquelles le sens commun appréhende et catégorise les processus de transformation des objets du monde environnant.

¹ Trois variantes, au moins, de la sémantique conceptuelle sont à distinguer : celle représentée par R. Jackendoff (1983, 1990, 1991) qui entend s'articuler, par l'intermédiaire d'une théorie de la correspondance syntactico-sémantique (linking theory) sur la théorie syntaxique du gouvernement et du liage, celle que J.P. Desclés (1990) articule sur le modèle syntaxique applicatif de S.K. Shaumjan et celle de la sémantique cognitive représentée notamment par R. Langacker (1987, 1991), L. Talmy (1988) et C. Vandeloise (1986, 1991) qui rejette tous les formalismes syntaxiques. Cette distinction n'est toutefois pas pertinente pour notre propos.

I. LES PREDICATS TRANSFORMATEURS ET LEURS PATIENTS (FONDEMENTS D'UNE ONTOLOGIE NATURELLE)

I.1. Types de prédicats et d'entités pris en compte.

Le problème dont nous allons traiter dans cette étude est facile à présenter. Si l'on compare les deux prédictions suivantes: *Luc a rajouté un garage à sa maison* et *Luc a transformé sa maison en un manoir gothique* on a vite fait de s'apercevoir que la première, tout en indiquant une transformation de la maison en question, laisse celle-ci inchangée. Au terme du procès dénoté par le verbe, la maison est bien évidemment encore une maison et qui plus est la même maison. Avec *transformer une maison en un manoir gothique* il est tout aussi clair que l'on n'a plus affaire, à l'issue de l'événement rapporté, à une maison mais à quelque chose d'autre. *Rajouter un garage à une maison* et *transformer une maison en un manoir gothique*² s'opposent par ailleurs à *admirer une maison* qui n'a aucune incidence sur l'état et encore moins sur l'existence et l'identité de l'objet admiré. Beaucoup de constructions prédicatives sont à même d'exprimer des transformations affectant plus ou moins les entités sur lesquelles elles portent. Celles que l'on vient d'examiner sont, par leur forme même, assez transparentes. Dans *rajouter un garage à une maison* la permanence de l'entité *maison* et le maintien de son identité sont en quelque sorte iconiquement marqués par le fait que le SN "une maison" apparaît en position de repère allatif³. Par contre, dans *transformer une maison en un manoir gothique* "une maison" joue le rôle de patient subissant un processus qui aboutit à la promotion d'une autre entité à savoir: "un manoir gothique".

Dans la suite nous n'allons nous intéresser qu'à des constructions du type SVO qui sont nettement moins transparentes que celles que l'on vient d'évoquer. Ces constructions peuvent en effet aboutir aussi bien par exemple à une absence de modification du patient (*Paul a garé sa voiture*), à une transformation de sa forme ou de ses apparences (*Paul a cabossé sa voiture*) ou encore à son remplacement par un autre (*Paul a changé sa voiture*). La classification présentée dans la partie suivante ne prend en compte que des **constructions du type SVO à prédication causative** dans lesquelles un **agent** exerce une **force transformatrice** sur un **patient** que nous appellerons X. Lorsque X existe avant l'effet de la force transformatrice, il se trouve dans un certain état qui correspond à sa saisie initiale. Par exemple, dans *brûler un billet de banque* le patient est appréhendé avant l'application du procès transformateur. Il est saisi comme relevant d'une certaine **catégorie** ou **type** et comme répondant à une certaine **dénomination**, en l'occurrence "billet de banque". Avec des constructions du genre *tracer un trait* le patient, qui ne préexiste pas à la prédication, est au contraire catégorisé et dénommé à partir de son état résultant.

Lorsque le SV est à l'infinitif, il désigne "génériquement" toutes les phases du procès dans leur dynamicité (**prédication transitionnelle**). Le procès consistant à *brûler un billet de banque*

²- Un procès est dénoté par une prédication composée d'un prédicat (verbal) et de son environnement actanciel. Dans la suite nous négligerons systématiquement l'agent et, pour faire court, nous parlerons de procès à propos de SV comme "changer une ampoule", "casser un vase", etc.

³- Un repère allatif est un lieu dont un objet se rapproche sans y pénétrer.

Prédicats transformateurs

est borné dans le temps et, à son terme, le billet n'a plus aucune existence matérielle, si ce n'est sous la forme de quelques cendres qui ne peuvent être ni catégorisées ni dénommées billet de banque. La transformation subie par l'entité n'exprime pas simplement un changement de degré sur une échelle, elle est absolue et donc **télique**. Le procès transformateur correspond à un changement changement basique (cf. J.François 1989), c'est-à-dire à un changement non relationnel excluant aussi bien un expérierer qu'un bénéficiaire ou un locatif. Ce procès porte sur un **thème** qui sert de support au procès. Dans *brûler un billet de banque* ce thème est catégorisé (classifié) et dénommé avant le terme de ce processus, quoique ce terme soit inclus, à l'infinitif, dans la présentation du procès. Avec *plier* ou *froisser un billet de banque* il en va de même, sauf que l'achèvement du procès, s'il se traduit bien par une transformation de l'apparence de X, ne change en rien le fait que l'on a toujours un billet de banque. Les choses sont nettement moins claires avec *déchirer un billet de banque*. Le prédicat *déchirer* dénote, comme du reste *plier* et *froisser*, une action (potentiellement) itérative, mais contrairement à ce qui se passe avec ces deux verbes, la question de savoir si, avec *déchirer*, on a encore affaire à une entité qui demeure un billet de banque (avec telle ou telle valeur d'échange) dépend crucialement du nombre de fois où l'action a été exercée par l'agent causateur.

Les changements induits par les prédications transformatrices peuvent être de plusieurs types. Lorsque le patient préexiste au procès, celui-ci peut affecter son identité qualitative, sortale ou numérique (individuelle). Il y a atteinte à l'**identité qualitative** de X lorsque certaines de ses caractéristiques matérielles sont modifiées. Par exemple *laver une voiture*, *peindre un mur*, ... ne transforment que l'apparence de l'entité à laquelle renvoie le COD. Au terme du procès, certains de ses traits sont changés mais cette entité demeure ce qu'elle était, à savoir respectivement une voiture ou un mur et, qui plus est, la même voiture ou le même mur. La prédication peut avoir une incidence sur l'**identité sortale** de X, par exemple *démolir une cloison* donne des matériaux qui ne sont pas catégorisables comme une cloison. Enfin, la prédication peut porter atteinte à l'**identité numérique** (ou individuelle) de X, c'est-à-dire à ce qui fait qu'il est tel particulier parmi les êtres appartenant à la classe des X.

La présentation qui précède suggère qu'il existe une gradation entre ces différentes atteintes atteintes à l'identité d'une entité: de la simple atteinte aux traits qualitatifs d'une entité on passerait à à des transformations faisant qu'elle ne relève plus du même type pour aboutir, finalement, à des cas cas où elle ne serait carrément plus la même. Ce schéma n'a cependant rien de logiquement nécessaire. Pour s'en rendre compte il n'est qu'à songer à une construction comme *remplacer une ampoule* qui implique, qu'au terme du procès, on a toujours affaire à une ampoule (maintien de l'identité sortale) mais qui n'est plus la même (atteinte à l'identité numérique). On peut également parfaitement imaginer qu'une personne, tout en gardant exactement les mêmes traits (maintien de l'identité qualitative et sortale), n'est plus la même (atteinte à l'identité numérique) parce que, par exemple, on lui a substitué l'esprit d'une autre⁴. Bref, les trois formes d'identité répertoriées n'entretiennent aucun lien de dépendance absolu, ce qui veut dire que nous devons apprécier l'effet l'effet des prédications transformatrices sur l'identité des patients à chaque fois à chacun de ces niveaux.

⁴ - Cf. S.Ferret (1993).

Nous admettrons donc, à titre d'hypothèse, qu'une entité qui présente au départ⁵ les traits [iQ, jS, kN], peut au terme du procès se retrouver

- inchangée [Qi, Sj, kN] ce qui revient à la transformation nulle [iQi, jSj, kNk]
- changée sur l'un et/ou l'autre des trois identificateurs avec chaque fois les trois possibilités suivantes [iXi'] (changement de valeur), [øXi] (acquisition d'une valeur) et [iXø] (perte d'une valeur).

La combinatoire complète s'élevant à 64 combinaisons, il est bien entendu exclu que nous cherchions à tester la réalité linguistique de chacune.

Dans la suite nous n'allons nous préoccuper que du sort des **entités concrètes**. Ces entités se caractérisent par le fait qu'elles occupent une certaine étendue dans un espace à 3 dimensions. Les entités concrètes s'opposent aux **entités abstraites** (le charme, la beauté,...) qui n'ont aucune apparence perceptible⁶. Les entités concrètes peuvent être **massives** ou **comptables**. Les entités comptables ont une forme déterminée et stable au moins à certains moments de leur existence, elles sont individuées, discrètes, et bornées. Les entités massives sont continues, non nombrables, et et distribuées dans le temps ainsi que dans l'espace. Elles satisfont au principe de division/cumulation homogène et n'occupent une étendue déterminée que quand elles sont fractionnées par conditionnement (un verre d'eau, un sac de sable,...)⁷.

Un grand nombre d'expressions désignatives sont sous-déterminées, elles peuvent désigner une entité susceptible d'évoquer différentes représentations. Par exemple le N "cinéma" peut renvoyer aussi bien, une fois actualisé, à une entité concrète, bornée, comptable (un bâtiment) qu'à une forme d'art ("faire du cinéma") qui est un concept abstrait ou encore à une profession ("le cinéma est en grève"), c'est-à-dire à un groupe théoriquement fini d'individus (cf. R.Jackendoff 1991). Ces phénomènes, maintenant bien reconnus (cf. notamment G.Nunberg 1977, G.Fauconnier G.Fauconnier 1984), sont sources de nombreuses difficultés dans la mesure où l'on a du mal à déterminer a priori si une entité est par exemple intrinsèquement et originellement concrète ou abstraite. L'instanciation d'une entité assumant le rôle de patient sous tel ou tel type dépend largement du prédicat verbal⁸ qui est à même de sélectionner dans le référent une zone active

⁵- Les valeurs "i/j/k" des trois identificateurs de qualité (Q), appartenance sortale (S), et "numéricité" (N) seront disposées par convention à gauche de l'identificateur pour l'état initial et à droite pour l'état final. Pour la représentation des effets du procès, la valeur de l'état initial et celle de l'état final encadreront l'identificateur. Par exemple [iQi] : pas de changement de qualité, [jSj] : changement d'appartenance sortale, [iQø] : perte d'identité qualitative.

⁶- Les odeurs sont perceptibles par les sens, néanmoins comme toutes les entités gazeuses ou liquides, elles n'ont pas de forme propre de sorte que nous avons tendance à les considérer comme nettement moins concrètes que les solides (cf. G.Kleiber & M.Galmiche 1996).

⁷- Sur l'opposition massif/comptable cf notamment J.F.Pelletier eds. 1979., A. Ter Meulen 1984, J.David & G.Kleiber eds. 1988, R.Jackendoff 1991.

⁸- "Patient" s'entend ici dans le sens du "patient prototypique" selon Dowty (1991) : Cinq propriétés concourent à caractériser le statut de Proto-Patient

- a. il subit un changement d'état
- b. il est en fonction de "thème incrémentiel"
- c. il subit une affectation causale de la part d'un autre participant
- d. il est un repère stationnaire relativement au mouvement d'un autre participant
- e. il n'a pas d'existence indépendante de l'événement ou pas d'existence du tout

Prédicats transformateurs

(R.Langacker 1987 et 1991) déterminée. Par exemple le prédicat "se rendre à" appliqué à l'entité "cinéma" sélectionnera dans celle-ci la zone active "lieu/bâtiment", alors que "manifeste" sélectionnera la notion de profession. Dans la suite, nous n'allons nous préoccuper que du destin des entités concrètes, ce qui voudra dire, en l'occurrence, des entités instanciées sous une apparence concrète par la prédication transformatrice dont nous étudions les effets.

Les entités concrètes et comptables ont une certaine **forme** qui est susceptible de se modifier dans le **temps**. On appellera **métamorphose** tout procès se traduisant soit par une altération de la forme d'un être intrinsèquement (un oeuf) ou extrinsèquement (une bouteille de vin) borné, soit par l'attribution d'une forme à une entité qui en est dépourvue. Une métamorphose est un processus de transformation qui peut être **continu** (entité en constante évolution) ou **discontinu** (entité qui évolue durant une certaine période). Lorsque le changement est discontinu il y a, au terme du processus métamorphique, passage d'un état initial à un état terminal qui demeure stable durant au moins un certain laps de temps. Ce processus de transformation peut être interne à l'entité (**endomorphose**) ou externe (**exomorphose**). Exemple d'endomorphose: *Paul grandit*, exemple d'exomorphose: *Paul a perdu une jambe à la guerre*. Il n'y a pas que les animés qui soient passibles d'endomorphose: le papier peut jaunir, le lait tourner, etc.

Lorsque le processus (endomorphique ou exomorphique) est discontinu et se traduit par un profond changement des traits qualitatifs et sortaux de X (lapin que le magicien transforme en colombe) son appréhension comme processus métamorphique n'est possible que par un sujet ayant, d'une manière ou d'une autre, connaissance de **l'historique des états successifs de X**. Pour le **sujet averti**, X est le même individu, mais sous des apparences différentes. Par contre, un **sujet non averti** n'a aucun moyen a priori de suspecter que les êtres très différents qu'il perçoit représentent deux états d'un même individu. Lorsque l'on dit *Sous les doigts du magicien le lapin se métamorphosa en colombe* on entend dénoter un **processus métamorphique radical**, c'est-à-dire **opaque** pour un sujet non averti, mais le compte-rendu des événements, qui est le fait du locuteur, est **transparent**.

Les processus de transformation endomorphique (chenille qui devient papillon, etc.) sont conçus communément comme résultant de mécanismes de transformation internes à l'entité. Ils peuvent avoir un terme ou non et donc être continus ou discontinus. Quoique nous apparaissant (le cas échéant) comme suivant un plan, nous ne concevons pas que ces mécanismes poursuivent

En ce qui concerne le point b., un (le cas échéant deux) argument(s) d'un prédicat de changement (télique) constitue(nt) un "thème incrémentiel" à trois conditions :

- l'entité-argument doit avoir une structure partonomique, c'est-à-dire être décomposable en parties ;
- le changement doit également avoir une structure partonomique, c'est-à-dire être décomposable en phases ;
- pour tout intervalle t' compris dans l'intervalle T durant lequel a lieu l'événement, la proportion de l'entité-argument affectée par le changement exprimé par la prédication doit être au moins égale à t' à la proportion de l'entité-argument affectée par le changement à t . Par ex. dans la phrase *L'expert a calculé le montant des dégâts (en 10 minutes)*, l'expert effectue cumulativement l'ensemble des calculs de sorte que si le procès est interrompu à un quelconque instant t on peut affirmer *D'ores et déjà l'expert a calculé une partie du montant des dégâts*. Nous entrons dans ces détails parce qu'à première lecture la notion de "thème incrémentiel" semble s'appliquer spécifiquement aux cas d'apparition/création et de disparition/destruction d'un objet concret qui nous occupent ici. Mais Dowty précise : "it would be both an undergeneralisation and an overgeneralization to identify Incremental Themes with cases in which the direct object referent is 'totally affected or effected'".

une fin qui serait contrôlable ou modifiable par l'entité elle-même ou par un agent externe. Il s'agit de processus évolutifs (la chenille ne veut pas devenir papillon, l'homme ne vieillit pas parce qu'il le souhaite) résultant de déterminismes biologiques qui sont en principe irrépressibles. Ces processus ne sont pas imputables à une force causatrice intentionnelle et n'entrent donc pas dans la classification que nous proposons (ils ne donnent du reste pas lieu, en règle générale, à des constructions SVO mais à des constructions en SV).

Les processus exomorphiques résultent de l'action d'une **force causatrice extérieure**. Cette force transformatrice, avec les animés doués d'intentionnalité, peut bien entendu être l'être lui-même qui modifie ses propres apparences (*se maquiller, se déguiser en*, etc.). On ne parlera de processus exomorphique que quand la transformation se traduit par un changement dans la forme matérielle de l'entité. *Tomber amoureux, devenir riche*, ne sont pas des processus exomorphiques. Les entités comptables peuvent comporter des parties ou composants comptables (l'homme a deux mains, le chat une queue, etc.) ou massifs (l'homme a du sang, ...). Le processus consistant à aliéner une partie d'une entité composite est typiquement exomorphique.

Les entités concrètes sont la plupart du temps associées à certaines fonctions. Les artefacts se définissent même essentiellement par leur fonction (cf. S.Ferret 1996). La **fonctionnalité**, le fait que telle chose serve à telle chose, suppose que l'on attribue une certaine finalité ou opérationnalité à une entité. Cette attribution est le fait d'un sujet qui appréhende tel ou tel existant comme servant à faire quelque chose (un réveil sert à indiquer l'heure, un chien à garder la maison, etc.). La transformation de la forme d'une entité se traduit très souvent par une altération, une modification ou une disparition de sa fonction initiale (un réveil démonté ne peut plus servir à indiquer l'heure). La fonction d'une entité peut être détournée (on peut se servir d'un fer à repasser comme presse-papiers, un mouchoir peut tenir lieu de couvre-chef, etc.). Le processus exomorphique d'aliénation ou d'adjonction d'une partie se traduit fréquemment par le fait que l'entité transformée ne peut plus remplir sa fonction première (une voiture sans volant ne peut plus servir de véhicule) ou en acquiert une autre par détournement (une voiture dont on transforme l'habitacle arrière peut devenir une camionnette). Certaines parties, comme par exemple les enjoliveurs dans un véhicule, peuvent également n'avoir aucune incidence sur la fonctionnalité (directe) d'un objet.

Les animés, et singulièrement les humains, nous apparaissent comme doués d'**intentionnalité**. Autre point méritant d'être relevé: les humains ont des **statuts** sociaux, professionnels, etc. différents qui peuvent s'exprimer par des attributs (porter l'écharpe tricolore, etc.) ou des prérogatives (envoyer autrui en prison, lui donner l'absolution, etc.) particuliers qui peuvent changer au cours de leur vie. Ces différents traits jouent un rôle, ainsi qu'on va le voir dans un instant, lorsque l'on entreprend, comme nous allons le faire, de classer les prédicats en fonction de leurs effets possibles sur l'identité des patients.

I.2. Classification des prédications transformatrices.

La classification qui suit ne prend en compte, comme on vient de l'indiquer, que des prédications causatrices ayant une incidence sur l'identité qualitative, sortale ou individuelle des entités concrètes qui en subissent les effets. Cette classification comprend deux grandes sous-

Prédicats transformateurs

classes selon que X préexiste ou non à la prédication. Lorsque X préexiste à la prédication, il peut, au terme de celle-ci, soit continuer à exister soit cesser d'exister. A supposer que X continue à exister il peut, à l'issue du procès, continuer à exister sous une même forme ou sous une forme différente. Chacune des grandes rubriques de la classification proposée fait l'objet de commentaires à la suite de sa présentation. Un tableau d'ensemble regroupe en fin d'article l'ensemble des catégories dégagées.

1.2.1. Cas dans lesquels X n'existe pas avant le procès dénoté par le verbe (prédications à patient produit)

1.1. X EST PRODUIT EX NIHILO: *creuser un trou, tracer un trait, créer un fichier, écrire un mot (sans le recopier), jouer une note (sans partition),*

1.2. X EST PRODUIT A PARTIR DE QUELQUE CHOSE: *monter un mur, créer un parfum, construire une cabane, coudre un veston, tisser une tapisserie, tricoter un pull,*

La **classe I** regroupe des prédicats désignant un procès à l'issue duquel un certain patient est produit. Le patient ne préexiste pas à ce procès et il est bien entendu catégorisé et dénommé à partir de l'achèvement de l'action dénotée par le verbe. Le patient ne préexistant pas au procès, on ne peut, à strictement parler, considérer que l'on a affaire à des prédications transformatrices. Ce qui est modifié ce n'est pas X mais l'univers des objets construits par le discours ou, si l'on préfère, le modèle contextuel des entités accessibles via le discours.

Les critères permettant de distinguer les **sous-classes 1.1 et 1.2.**⁹ ne sont pas toujours faciles à expliciter dans la mesure où, bien entendu, aucune entité ne peut être produite à partir de rien. Pour *creuser un trou* par exemple on utilise généralement un outil. Mais si l'on compare *creuser un trou avec une pioche* et *monter un mur avec des moellons* on s'aperçoit que, dans la première construction, le SN "une pioche" désigne un instrument alors que le SN "des moellons" désigne des ingrédients. Lorsque l'on compare les exemples figurant en 1.1 et 1.2., on voit que les premiers focalisent sur le résultat, pendant que les seconds mettent l'accent sur les opérations de composition, d'assemblage, de construction présidant à sa production. Un cas prototypique est fourni par l'opposition entre *créer un fichier* et *fusionner deux fichiers*. L'action consistant à créer un fichier est le résultat d'une simple manoeuvre et non pas de la composition de matériaux. A l'inverse, *fusionner deux fichiers* en un nouveau implique que l'on assemble les deux fichiers existant d'une certaine façon.

⁹ Aux sous-classes 1.1. et 1.2. on pourrait songer à ajouter une rubrique supplémentaire regroupant des expressions performatives du genre *ouvrir un colloque, inaugurer une exposition*, ou encore, à adjoindre à 2.1. *lever une séance, clore un festival*. Si nous ne l'avons pas fait c'est parce que ces actes institutionnels n'ont qu'une incidence sur l'existence officielle, sociale, publique, d'une manifestation, laquelle peut parfaitement soit leur préexister soit se prolonger après leur accomplissement.

Lorsque une certaine entité est créée, inventée, découverte, etc. elle ne peut être recréée, réinventée, redécouverte, sauf si, durant une période, elle n'a plus existé ou plus été connue ou plus été jugée satisfaisante (cf. par exemple *récrire un roman*). Certaines subtilités ne sont évidemment pas impossibles. Un savant peut par exemple parfaitement réinventer une chose connue mais dont il ignore la découverte. Dans ce, cas la prédication est opaque et il n'y a pas répliation du procès pour l'agent.

1.2.2.- Cas dans lesquels X existe avant le procès dénoté par le verbe mais n'existe plus à son terme (patient annihilé ou remplacé)

2.1.1. X n'existe plus du tout: *gommer un mot, essuyer/enlever une tache, combler un fossé, boucher un trou, décaper un vernis,*

2.1.2. X n'existe plus mais laisse des traces non identifiables comme X: *brûler une bûche, faire sauter un pont, démolir une cloison, raser une colline, disperser un troupeau,*

2.1.3. X n'existe plus mais donne naissance à des morceaux identifiables comme morceaux de X: *découper un salami, débiter un tronc d'arbre, casser un vase,*

2.1.4. X est remplacé par un autre exemplaire de X: *changer une ampoule, remplacer un moteur,*

Concernant la **sous-classe 2.1.** en général on relèvera que, contrairement à ce qui se passe avec la classe 1., le patient est saisi comme X avant l'effet de la prédication laquelle dénote clairement une modification du patient et est donc typiquement transformatrice.

Sachant que dans la nature rien ne se crée ni ne se perd, on retrouve à propos de l'opposition l'opposition **2.1.1/2.1.2.** les mêmes problèmes qu'avec 1.1 et 1.2. Il n'en demeure pas moins, là encore, que les emplois réunis en 2.1.1 impliquent bel et bien une disparition du patient, la conceptualisation du procès dénoté par le prédicat incluant comme aboutissement le fait que X n'existe plus. Une preuve de cette disparition est fournie par le fait que l'on ne peut dire *regommer un mot* ou *reenlever une tache*. La réitération du procès, quand elle est possible (attestée dans le lexique), comme avec *reboucher un trou*, présuppose que le trou, une fois creusé, a été ensuite bouché puis débouché avant d'être rebouché. L'usage admet cependant des emplois dans lesquels *reboucher* signifie simplement *boucher*, la préfixation en "re" ne se justifiant que par le fait que le bouchage implique un retour à l'état initial par une action inverse¹⁰.

Lorsque la disparition du patient laisse des traces matérielles, celles-ci peuvent être massives (*raser une colline avec des bulldozers* donne de la terre ou de la caillasse) et/ou comptables. Les verbes rassemblés en **2.1.2.** (*démolir une cloison, faire sauter un pont*, etc.)

¹⁰- Cf. C. Schwarze & J.François (1985).

Prédicats transformateurs

donnent naissance à des traces comptables mais non identifiables comme des morceaux ou des bouts de X. Lorsque l'on a démolé une cloison il reste des débris de briques, des lambeaux de plâtre, plâtre, des gravats, et non des parties ou même des morceaux de cloison. A l'inverse *démonter une cloison* implique que les parties désarticulées (cf. 2.2.2.3.2.3.) conservent leur intégrité de façon à pouvoir être ultérieurement réassemblées.

Les prédictions figurant sous **2.1.3.** (*découper un salami, débiter un tron cd'arbre, casser un vase, etc.*) mettent en jeu des X qui sont initialement comptables mais qui disparaissent au terme du procès en donnant naissance à des entités nettement formatées et individuées qui sont des morceaux de X. Ces morceaux ne peuvent cependant être traités comme des parties du X initial, de sorte que les constructions regroupées en 2.1.3. n'ont pas leur place sous 2.2.2.3.2.. Un salami n'a en effet pas de parties si ce n'est, le cas échéant, les extrémités, les noeuds et la ficelle mais ce ne sont précisément pas celles-là qui sont découpées. Quand on considère le corps du salami il ne s'agit en effet que d'une certaine quantité de matière emballée dans un conteneur. Cette entité est bornée et configurée mais elle n'est pas formée de parties qui seraient identifiables et articulées d'une certaine façon. Le processus de découpage, outre qu'il part d'une entité massive déjà formatée, ne conduit pas non plus à des unités revêtant la forme d'un conteneur (différence avec 2.2.2.1.). Ces unités, quoique n'épousant ou ne revêtant pas un contour défini, sont néanmoins bornées, et nettement identifiables comme des bouts, des tranches, des morceaux de salami.

La comparaison de certains emplois répertoriés sous 2.1.2. et 2.1.3. fait apparaître des nuances difficiles à décrire avec précision. Par exemple, lorsque l'on met face à face *faire sauter un pont* et *bombarder une ville* on a l'impression d'une grande proximité. Or il nous semble qu'une ville qui vient d'être bombardée demeure une ville, même si tous les bâtiments sont réduits en cendres alors qu'un pont qui n'est plus que poussière n'est plus un pont. Cette différence tient certainement au fait qu'une ville est beaucoup plus qu'un site couvert de constructions. Une ville ce sont aussi des habitants, des services, des institutions, bref tout un ensemble de choses dont on a du du reste du mal à décider si elles forment une entité concrète ou abstraite. Autre cas qui mérite d'être relevé: que faire avec *dispenser un troupeau, faire éclater une équipe, dissoudre le parlement* ? L'acte consistant à dissoudre un parlement, ayant un caractère institutionnel (performatif) comme dans *ouvrir une séance* ou *clôturer un festival*, n'a d'incidence que sur l'existence légale de X (cf. note 2 ci-avant). On peut dissoudre le parlement et expliquer ensuite que *le parlement dissout* se réunit dans un autre lieu. Avec *dispenser un troupeau* la même argumentation n'est pas possible. La dispersion des animaux constituant un troupeau n'est pas une affaire de convention sociale et elle se traduit bel et bien par l'éclatement et donc la disparition du troupeau. Comme avec les prédictions de 2.1.2., cette disparition laisse des traces, cependant celles-ci ne sont pas des restes, des débris, etc., mais des entités parfaitement individuées et catégorisables. De là à ranger *dispenser un troupeau* sous 2.1.3. il y a cependant un pas qui ne peut être franchi. En effet, si *découper un salami* conduit à des morceaux, des tranches, des rondelles de salami sans disparition du salami qui se retrouve simplement sous une autre forme, *dispenser un troupeau* ne donne pas des bouts de troupeau mais des brebis, des chèvres, ou ce que l'on voudra. Les emplois comme *dispenser un troupeau* rentrent donc bien dans la sous-classe

2.1.2¹¹, dont ils constituent un cas particulier n'apparaissant que lorsque X satisfait le trait collection¹².

Autre cas remarquable: nous avons rangé *casser un vase* en 2.1.3. à côté de *découper un salami*. Or si *casser un vase* donne bien naissance à des bouts de vase il n'est pas évident du tout que l'on doive considérer un vase comme une entité comparable à un salami. Contrairement à un salami, un vase comporte des parties bien individuées et fonctionnelles (le fond, le bord, etc.) et il n'est pas appréhendé naturellement comme une certaine matière enfermée dans ou épousant une certaine forme. Les morceaux de vase obtenus après qu'on en a cassé un ne sont de surcroît pas du vase, comme c'est le cas avec ceux de salami qui sont du salami. Cette différence de comportement est l'indice d'une différence plus profonde qui réside dans le fait qu'avec salami le terme "morceaux" fonctionne comme un quantificateur partitif opérant sur la matière salami alors que, appliqué à vase, il désigne une portion formatée mais indéterminée d'un objet. Au plan des conséquences sur l'identité de X cette différence se traduit par le fait qu'au terme du procès consistant à *découper un salami* il y a maintien de l'identité sortale et numérique du patient (on a "du salami" et le même salami) alors qu'avec *casser un vase* on n'a pas du vase, ni même un vase si les morceaux obtenus ne permettent pas de reconstituer, au moins mentalement, sa forme initiale (atteinte à l'identité sortale), ce qui n'exclut pas que l'on puisse continuer à percevoir ces morceaux comme des indices du vase original (maintien de l'identité numérique). Lorsque, par contre, X n'existe plus (2.1.1.) ou donne naissance à des restes non identifiables comme X (2.1.2.), son identité sortale aussi bien que numérique est directement affectée (on ne peut pas prétendre voir une colline et qui plus est la même colline en regardant le talus d'autoroute qu'elle a servi à édifier après avoir été rasée).

Dans les emplois regroupés en 2.1.4. (*changer une ampoule, remplacer un moteur, etc.*) X se voit substituer un exemplaire X' qui, quoique différent de X, est présenté comme équivalent. Les critères garantissant cette équivalence sont de nature formelle (même apparence) et/ou fonctionnelle (*remplacer une ampoule* peut consister à la changer par une autre de forme et de puissance différentes mais qui remplit la même fonction, à savoir servir à éclairer). Au terme du procès, X peut parfaitement continuer à exister matériellement en tant que X (différence avec 2.1.1 2.1.1 et 2.1.2.), mais il n'existe plus en tant que partie de quelque chose. Les constructions figurant en 2.1.4. mettent en effet en cause des X qui sont intrinsèquement syncatégorématiques. Ils désignent des entités qui sont appréhendées comme des parties ou composants d'autres: une ampoule fait partie d'une lampe, un moteur est nécessairement le moteur de quelque chose, et de même pour un étui, un tiroir, etc. Si *remplacer une ampoule* implique indiscutablement que l'on n'a n'a plus affaire, à l'issue du procès transformateur, à la même ampoule (atteinte à l'identité numérique de X), l'ancienne n'est pas détruite pour autant, simplement elle perd sa fonctionnalité et, et, surtout, elle n'est plus présentée comme saillante à l'issue du procès transformateur. Bien

¹¹- Le fait que l'on puisse reconstituer un troupeau (en remettant ensemble les animaux qui en faisaient initialement partie) et également un salami (en remettant côte à côte les morceaux découpés) prêche également en faveur du regroupement de *dispenser un troupeau* et de *découper un salami* au sein d'une même sous-classe. On notera cependant qu'un troupeau reconstitué constitue un troupeau à part entière alors qu'un salami recomposé demeure découpé.

¹²- Dans la terminologie de R.Jackendoff (1991) les termes désignant des collections ou des groupes ("colloque", "assemblée", etc.) sont bornés et individués [+b +i] et doivent être différenciés des agrégats ("bétail") qui sont non bornés quoique individués [-b +i].

Prédicats transformateurs

entendu la lampe dont l'ampoule est remplacée demeure strictement la même. Il en va semblablement avec *changer un moteur* qui, tout en indiquant que l'on n'a plus affaire au même moteur, laisse parfaitement indemne le véhicule dont celui-ci est une composante. La preuve en est que l'on ne dira pas que l'on revient avec une autre voiture si c'est la même que l'on ramène avec un moteur neuf. Les emplois du verbe *changer* dont il est question ici ne correspondent qu'à une des acceptions de ce verbe¹³, celle qui se paraphrase à l'aide de *remplacer*. Nous envisagerons d'autres acceptions plus loin lorsque nous aborderons la sous-classe 2.2.2.3.2.4.¹⁴

2.2.1.1. mais pas dans le même état: *laver une assiette, allumer une lampe, tondre une pelouse, arroser des plantes, brosser ses chaussures, fermer/ouvrir une porte*

2.2.1.2. mais passe de l'état d'animé à l'état d'inanimé: *égorger un mouton, tuer une guêpe, assassiner un rival,*

2.2.1.3. mais est rendu accessible ou non accessible à la perception: *exhumer un trésor, dégager un sarcophage, dévoiler une statue, découvrir un virus, révéler une inscription, versus cacher une clé, enfouir un produit radioactif, dissimuler un document*

2.2.1.4. X donne naissance à la suite de la prédication

2.2.1.4.1. à un double de lui-même: *photocopier une lettre, copier un fichier, décalquer une lettre de l'alphabet, reproduire un tableau de maître, imiter une signature*

2.2.1.4.2. à une représentation de lui-même: *dessiner une pomme, peindre une nature morte, photographier une girafe, filmer un mariage, sténographier un discours, traduire un message dans une autre langue,*

2.2.1.4.3. à une réalisation particulière: *interpréter une sonate, réciter une fable, déclamer des vers, lire un mot à haute voix,*

I.2.3. Cas dans lesquels X existe avant le procès et continue à exister après sous une même forme.

La sous-classe 2.2.1. regroupe 4 sous-classes qui sont très différentes. 2.2.1. se distingue globalement de 2.1. en ceci que X, qui préexiste au procès, subsiste sous la même forme après l'achèvement de celui-ci.

¹³- Pour une analyse d'ensemble cf. B.Pottier 1978.

¹⁴- Les constructions en *changer de X* comme *changer de salon, changer d'appartement, changer de petit(e) ami(e)* sont proches de *changer un moteur* en ce qu'elles signalent également le remplacement de X par un X' de même nature mais non identique en tant qu'exemplaire. La seule différence, que grammaticalise justement la construction indirecte du complément d'objet, réside dans le fait que X aussi bien que X' ne sont pas appréhendés comme des parties de quelque chose d'autre mais comme appartenant à quelqu'un.

La sous-classe 2.2.1.1. rassemble des prédications comme: *laver une assiette, allumer une lampe, etc.*. Aucun des événements dénotés par ces constructions n'affecte l'identité numérique et sortale du patient. Les actions désignées ne modifient en effet ni sa morphologie ni sa fonction mais simplement ses apparences, c'est-à-dire son identité qualitative. La preuve que X demeure le même, à ses qualités près, est que l'on peut parfaitement avoir *brosser et rebrosser ses chaussures*. Il en va semblablement avec toutes les constructions de la liste ci-dessus dont certaines, comme par exemple *allumer/éteindre une lampe, fermer/ouvrir une porte*, ne font du reste qu'explicitier la fonction de X. Concernant ces deux constructions qui mettent en jeu des prédications aboutissant à un état non réitérable (on ne peut allumer une lampe déjà allumée) et strictement antinomique avec celui obtenu par le prédicat de sens contraire qui lui est associé (un lampe allumée est non éteinte), le test d'enchaînement à l'aide de "reV X" ne fonctionne pas. Il est cependant aménageable moyennant un passage par le prédicat contraire: *allumer puis éteindre puis rallumer une lampe*. Dans tous les cas, X ne subit aucun changement touchant au fait qu'il est X et le même X au sein de la classe des X.

Baptiser son chien, nommer un fichier et les emplois du même genre que l'on pourrait leur adjoindre posent un problème intéressant. Comme tous les prédicats désignant un acte performatif de dénomination leur accomplissement a potentiellement des conséquences sur l'identification de l'individu. Une fois qu'un fichier a été nommé par exemple "PRDTR" on pourra en effet *supprimer/imprimer/etc PRDTR*. Il n'empêche que l'acte de dénomination ne change en rien le fichier concerné dont le contenu demeure strictement identique après et avant cet acte. Il en va semblablement avec l'acte de *baptiser* appliqué à des humains: l'être qui se voit baptisé "Pierre Durant" présente un ensemble de traits qui n'ont (sauf cas exceptionnel) rien à voir avec son nom propre. Ces traits préexistent à l'acte de baptême et ils lui survivraient si l'individu venait à changer de nom. L'acte de dénomination est un acte éminemment social qui répond avant tout à des besoins de commodité. Il ne s'agit en effet jamais que d'éviter les descriptions longues et peu sûres. La relation causale qui unit une entité à son nom propre ne touche pas à la substance des individus et n'a donc pas d'incidence sur leur identité, même si celui-ci leur est attaché de manière rigide.

La sous-classe 2.2.1.2. n'appelle pas de commentaires particuliers si ce n'est peut-être les deux points suivants. Le passage de l'état d'animé à celui d'inanimé est assez proche de la disparition (cf. le fait que l'on dise d'un humain décédé qu'il a disparu). Il faut bien voir cependant que lorsque l'on dit qu'un être mort n'existe plus on ne fait allusion qu'à son inexistence en tant qu'animé. Les prédications regroupées sous 2.2.1.2. sont transitionnelles mais elles ne réfèrent qu'au passage de la vie à la mort, elles n'incluent pas, dans leur dénotation, d'allusion au processus endomorphique de transformation ultérieur de l'individu. X, après l'achèvement du procès, continue donc bien à exister, il est toujours X, et non ses "cendres" (différence avec 2.1.2.). Pourquoi, seconde remarque, limiter 2.2.1.2. au seul changement d'état animé/inanimé ? Pourquoi ne pas inclure dans cette catégorie des prédications comme *être élu député, devenir bachelier, etc.* qui mettent en jeu le statut de X ? Ces constructions (avec attribut et non COD) mériteraient une étude attentive, disons simplement que le passage à l'état d'inanimé ne nous semble pas, dans la catégorisation naturelle, constituer pour les humains une phase comparable à l'adolescence ou à l'accès à certains statuts sociaux. Ajoutons que la transformation d'animé en inanimé, si elle ne se traduit pas immédiatement par une métamorphose de l'individu, affecte cependant intrinsèquement

Prédicats transformateurs

ses apparences (sans toutefois toucher à son identité sortale et individuelle), alors qu'avec les prédicats de phase¹⁵ les changements concernent plutôt son statut, lequel n'implique pas nécessairement une modification de son être matériel.

Avec **2.2.1.3.** les entités ne sont pas affectées en elles-mêmes, elles demeurent identiques à ce qu'elles étaient auparavant et leur révélation n'est pas assimilable aux cas de production (cf. 1.1.). Néanmoins, pour l'agent causateur de cette mise à jour et pour ceux qui bénéficient de sa découverte, l'exhumation d'une entité s'apparente à une forme de création. Quelque chose qui était inaccessible à la perception acquiert tout à coup une apparence, une forme, et donc une existence matérielle incontestable. Ce changement n'est pas différent, dans son principe, du passage d'un état virtuel à un état actuel. Il a son converse (cf. par exemple *cache une clé*) qui, pour les mêmes raisons que celles qui viennent d'être évoquées ne se confond pas avec une annihilation de X (cf. 2.1.1).

Les prédications regroupées en **2.2.1.4.** n'affectent pas X qui sert simplement de source ou de support pour la création d'une entité qui est soit identique (2.2.1.4.1.), soit plus ou moins différente (2.2.1.4.2. et 2.2.1.4.3.). Les prédications incriminées sont proches de celles rassemblées en 1 avec, cependant, une différence importante qui est que ce n'est pas le patient X qui est créé mais un double ou une interprétation de celui-ci. Quoique les procès de reproduction ou d'interprétation de X s'apparentent à une métamorphose (2.2.2.), ils s'en distinguent très clairement en ceci que la prédication transformatrice n'affecte pas X qui demeure tel qu'en lui-même. *Dessiner une pomme* d'après un modèle ne change en effet pas la pomme en question, lorsque le dessin est achevé elle existe toujours dans le même état, alors qu'avec *broyer*, la pomme, si elle existe toujours à l'issue du procès (ce dont nous allons discuter dans un instant) n'est plus du tout dans le même état. Le X' résultant des prédications rangées sous 2.2.1.4. peut reproduire plus ou moins fidèlement X. Bien entendu, toutes sortes de discussions sont possibles à ce propos mais les trois grandes possibilités notées nous paraissent correspondre aux schémas conceptuels généraux à travers lesquels nous appréhendons spontanément les différentes situations qui peuvent se présenter. 2.2.1.4.3. (*interpréter une sonate*, etc.) illustre un cas intéressant que l'on peut rapprocher de 2.2.1.3. (*exhumer un trésor*) dans la mesure où l'on a affaire à une espèce d'actualisation. La différence réside dans le fait que le patient dans 2.2.1.4.3. d'une part préexiste sous une forme matérielle (partition, etc.) perceptible et, d'autre part, est conçu en vue d'une exécution particulière (une sonate est faite pour être jouée et non récitée), alors que les sarcophages ne sont pas faits pour être dégagés.

I.2.4.- Cas dans lesquels X existe avant le procès et continue à exister à son terme mais sous forme différente (métamorphose).

¹⁵- Les prédicats sortaux dans la terminologie de D.Wiggins (1980) se répartissent en prédicats sortaux de substance (comme "table", "livre", etc.) qui s'appliquent (sauf changement) à une entité tout au long de son existence et en prédicats sortaux de phase (comme "champion du monde de karaté", "adolescent", etc.) qui ne valent que pour une période seulement de l'existence des entités désignées. Les prédicats de phase, contrairement aux prédicats de substance, acceptent en principe des modificateurs comme "ex/ancien/futur/etc". Pour une discussion cf. A.Reboul (1993).

Les prédications dénotant une **métamorphose** (en l'occurrence une exomorphose) regroupés en **2.2.2.** se subdivisent en 2 sous-classes dont certaines regroupent elles-mêmes plusieurs sous-classes qui pourraient, dans certains cas, être encore subdivisées.

2.2.2.1. X passe du type non borné au type borné (de massif il devient comptable) :
empaqueter du lait, solidifier un gaz, congeler du jus de fruit,

2.2.2.2. X borné (comptable) devient non borné (massif)

2.2.2.2.1. et demeure accessible à la perception : *broyer un morceau de sucre, piler une gousse d'ail, écraser des noix, écraser des pommes de terre, désosser un poulet,*

2.2.2.2.2. mais n'est plus accessible à la perception : *faire fondre un glaçon, dissoudre des cristaux de soude, manger un biscuit,,*

Certains processus métamorphiques sont utilisés comme tests dans la littérature philosophique et sémantique consacrée à l'opposition massif/comptable. C'est le cas en particulier de **2.2.2.1.** qui correspond à l'empaqueteur ou conditionneur universel et de **2.2.2.2.1.** connu sous le nom de broyeur universel¹⁶. Les emplois figurant sous 2.2.2.2.1 sont, pour la plupart, tout à fait classiques et n'appellent pas d'explications particulières si ce n'est *désosser un poulet*. Le procès consistant à *désosser un poulet* paraît relever, à première vue, du cas 2.2.2.3.2.1. (X perd au moins une partie). Or il y a une grande différence entre ce procès et par exemple *vider/saigner/plumer un poulet* qui dénotent effectivement l'aliénation par un agent extérieur d'une partie constitutive du patient. Avec *désosser un poulet* le processus d'aliénation porte atteinte à la structure qui rend solidaires les différentes parties du corps de l'animal et donc lui confère une certaine forme. Si l'on retire les plumes d'un poulet il reste un poulet avec ses pattes, ses cuisses, etc. Si, par contre, on lui retire les os, sa forme originelle est perdue et il ne reste que du poulet ou, plus exactement, une certaine quantité de chair de poulet individuée en morceaux de forme variable. Autre remarque, avec certains prédicats (*faire fondre un glaçon, dissoudre des cristaux de soude, manger un biscuit*), X non seulement passe du comptable au massif mais devient, de surcroît, inaccessible à la perception (2.2.2.2.2.), et l'on retrouve les problèmes discutés à propos de 2.2.1.3. (X continue à exister sous une même forme non accessible à la perception).

2.2.2.3. X est borné et le demeure

2.2.2.3.1. la structure partonomique de X n'est pas modifiée mais

2.2.2.3.1.1. sa taille est changée: *compresser une voiture, écraser un cageot, aplatis un carton,*

2.2.2.3.1.2. son format est changé: *rouler un tapis, repasser une chemise,*

2.2.2.3.2. la structure partonomique de X est modifiée

¹⁶ - Les opération de broyage et d'empaquetage correspondent respectivement chez R.Jackendoff 1991 aux fonctions EL(emen)T(2) et GR(inding).

2.2.2.3.2.1. X perd (au moins) une partie

2.2.2.3.2.1.1. comptable: *décapsuler une bouteille, dépecer un lapin, dégoupiller une grenade, amputer quelqu'un,*

2.2.2.3.2.1.2. massive: *vider un étang, dégonfler un ballon, saigner une volaille,*

2.2.2.3.2.2. X gagne (au moins) une partie

2.2.2.3.2.2.1. comptable: *rapiécer un pantalon, raccommo-der des chaussettes, tamponner un billet, poinçonner une bague,*

2.2.2.3.2.2.2. massive: *remplir une piscine, gonfler un ballon, beurrer une tartine,*

2.2.2.3.2.3. les parties de X

2.2.2.3.2.3.1. sont conjointes: *monter une tente, assembler un échafaudage,*

2.2.2.3.2.3.2. sont disjointes: *démonter une tente, démonter un échafaudage, plier une canne à pêche,*

2.2.2.3.2.4. les parties de X sont totalement ou partiellement remplacées:

changer un numéro de code, modifier la combinaison d'un coffre, refaire un toit, retoucher un tableau, rectifier un croquis,

Lorsque X, à l'issue du procès, demeure borné (2.2.2.3.) deux grands cas de figure se présentent: soit sa structure partonomique n'est pas modifiée (2.2.2.3.1.) soit elle l'est (2.2.2.3.2.). Lorsqu'elle est modifiée cela peut se traduire par la perte d'une partie (2.2.2.3.2.1.), par le gain d'une partie (2.2.2.3.2.2.), par la disjonction des parties de X (2.2.2.3.2.3.), par leur remplacement total ou partiel (2.2.2.3.2.4.). Dans la classification proposée tous ces cas se situent sous 2.2. c'est-à-dire que l'on suppose que X continue à exister et donc, d'une certaine façon, continue à être le même au terme des prédications transformatrices répertoriées. Ce point est évidemment crucial et, comme nous allons le voir, problématique avec certains emplois.

En **2.2.2.3.1.** les prédications expriment un changement de la forme de X. On a donc bien affaire à des procès métamorphiques, toutefois la structure partonomique de X n'est pas modifiée: le patient garde les mêmes composants et leurs relations ne sont pas ou, en tout cas, pas nécessairement altérées (comme en 2.2.2.3.2.). Ce qui change ce n'est pas la composition et l'agencement des parties de X mais seulement sa taille (**2.2.2.3.1.1.**) ou son format (**2.2.2.3.1.2.**). A noter que, dans tous les cas, X demeure comptable (*écraser un cageot* ne donne pas du cageot) et le résultat obtenu ne se réduit pas (comme en 2.1.2.) à des restes ou traces non identifiables en tant que X. Une caisse en carton que l'on a aplatie reste une caisse en carton (maintien de son identité sortale et numérique). Les procès incriminés en 2.2.2.3.1. étant graduels et réitérables la reconnaissance par un sujet non averti que le patient demeure le même est cependant fonction de l'énergie avec laquelle ils s'appliquent. Si on compresse une voiture jusqu'à la ramener au format d'un dé à coudre il est vraisemblable que l'on aura du mal, même si on assiste à la scène, à y reconnaître encore une voiture. La modification du format de X est donc susceptible d'avoir une incidence sur le maintien de son existence en tant que X¹⁷, autrement dit sur son identité sortale et individuelle.

¹⁷- cf. R.Jackendoff et B.Landau 1992.

La sous-classe **2.2.2.3.2.** (procès métamorphique s'appliquant à une entité comptable qui le demeure mais dont la structure partonomique est modifiée) comprend 4 sous-classes dont deux donnent encore lieu à sous-classification selon que la partie perdue ou ajoutée est de type massif ou comptable. Cette sous-classification s'impose dans la mesure où, avec les massifs, la notion de partie est problématique, mieux vaudrait, dans ce cas, dire que X gagne ou perd tout ou partie d'une certaine quantité de la matière qui se trouve instanciée par le format du conteneur d'où elle est extraite ou dans lequel elle est installée.

Lorsque le procès consistant à modifier la composition méronomique de X se résume à la perte ou l'adjonction d'une seule partie (2.2.3.2.1.), l'identité sortale et individuelle de X n'est en principe pas menacée. Un étang que l'on a vidé¹⁸ est encore un étang et de surcroît le même étang, une bouteille décapsulée ou remplie demeure la même bouteille et rajouter une doublure à une veste ne change rien au fait que l'on a toujours la même veste. Certains cas ne manquent cependant pas de poser problème. Si par exemple on retire les bras d'un fauteuil on n'a plus un fauteuil mais une chaise et, à l'inverse, si on rajoute deux bras à une chaise on obtient un fauteuil. Lorsque l'on enlève les portes d'une armoire on peut s'interroger sur le point de savoir si l'on peut encore appeler "armoire" ce qu'il reste du meuble, d'autant plus si l'on range des livres sur les rayons, auquel cas ledit meuble prendra toutes les apparences d'une bibliothèque.

Le maintien de l'identité sortale de X au terme du procès dénoté par le verbe dépend au moins de deux types de facteurs qui sont du reste liés. D'une part, il est fonction de la préservation ou non-préservation de la **forme schématique globale** de X et, d'autre part, de l'existence ou non, dans notre système cognitif, d'une **catégorie** et d'une **dénomination** correspondant à la forme revêtue par X à la suite de la prédication métamorphique. Supposons en effet que par une opération chirurgicale on ampute un lézard de ses pattes et qu'à la suite de cette opération il soit à même de ramper. Comme la présence de pattes constitue, dans la **taxonomie ordinaire**, le **trait saillant** qui différencie par excellence les lézards des serpents, il y a tout lieu de penser qu'à l'issue de l'opération imaginée on serait enclin à dire que ledit lézard a été métamorphosé en un serpent. A l'inverse, si on ajoute à un lézard une minuscule crête sur la tête, il est vraisemblable que l'on continuera à y voir un lézard et cela, d'une part, parce que la partie rajoutée n'est pas proéminente et ne change pas la configuration générale de l'animal et, d'autre part, parce que, dans notre façon de classer naturellement les reptiles, il n'existe aucune catégorie et aucun nom pour désigner un lézard avec une crête. S'il se trouvait que la présence d'une crête va de pair chez les lézards qui en sont munis avec un caractère venimeux particulièrement prononcé il est probable que le sens commun aurait un terme à part pour les dénommer et que, donc, nous serions enclins à les catégoriser comme tels, nonobstant le fait que leur trait distinctif soit peu saillant.

Les **critères fonctionnels** se mêlent donc aux **critères de forme** dans l'activité de catégorisation et, par voie de conséquence, interfèrent dans le sentiment qu'une certaine entité qui était X est ou non devenue Y ou Z. Cela explique le fait que *retirer les portes d'une armoire*, qui

¹⁸ Encore que la nuance ne soit pas nécessairement très grande, il nous semble que l'on peut opposer *vider un étang* et *assécher un étang*. *Assécher un étang* suggère en effet plus facilement que *vider un étang* une opération définitive. La conceptualisation de l'action n'est pas exactement la même dans les deux cas, le procès consistant à vider quelque chose étant plus facilement réversible que celui consistant à l'assécher.

Prédicats transformateurs

est une action dont les conséquences ne peuvent passer inaperçues, n'entraîne pas pour autant que l'on estime qu'elle n'est plus une armoire. Dès lors par contre que cette 'armoire sans portes' sert à ranger des livres (critère fonctionnel), les éventuels traces de sa forme originelle passent au second plan et l'on dira qu'il s'agit d'une bibliothèque, ce qui n'interdit cependant pas d'y voir encore la même chose (maintien de l'identité numérique) mais transformée en une autre.

A ce stade de la discussion plusieurs points doivent être précisés. D'abord le fait que l'on continue à voir une armoire et à parler d'armoire devant une armoire dont on a retiré les deux portes n'implique pas que l'on a affaire à la même armoire. Celle-ci, en perdant ses portes, a indiscutablement changé. Il en va pareillement avec tous les prédicats relevés en 2.2.2.3. qui sont bien métamorphiques et donc transformateurs. Si l'on examine les emplois relevés en 2.2.3.3.2.1. et 2.2.3.3.2.2., on s'apercevra cependant qu'aucun n'affecte ni l'identité sortale ni l'identité numérique de X. Ils ne portent atteinte qu'à son identité qualitative. Quoique cette atteinte puisse toucher à la structure paronomastique de X elle ne peut, lorsqu'elle est exprimée dans une construction SVO à prédicat transformateur, se traduire par un changement d'identité sortale et individuelle. Les prédications métamorphiques exprimées dans les constructions SVO se contentent en effet de signaler que O (X), si l'on peut dire, a été "Véisé" ou "Vifié": *doubler une veste* donne une veste doublée c'est-à-dire encore une veste, *vider un étang* donne un étang vidé c'est-à-dire encore un étang. Significativement, il n'existe pas, en français du moins, de prédicats du type *fauteuillifier une chaise*, *serpentifier un lézard*, *bibliothéquifier une armoire*, *batteuriser une moissonneuse*, *congélifier un bahut*, etc faisant allusion, dans leur composition morphologique, à la catégorie de l'entité résultant du procès transformateur. Pour indiquer de tels changements il faut recourir à des constructions du type *transformer X en Y*. Or ces constructions ont ceci de remarquable qu'elles font expressément référence à la nouvelle catégorie de X au terme du processus transformateur. Ces constructions signalent littéralement une opération de **reclassification** et donc un changement d'identité sortale, ce qui n'est pas le cas de celles prises en compte dans notre classification.

La plupart des constructions SVO que l'on pourrait invoquer comme des contre-exemples à cette règle sont en réalité trompeuses. Ainsi *vitrifier un parquet* ne signifie pas le transformer en vitre mais lui donner le caractère brillant d'une vitre, *vaporiser de la laque* ne veut pas dire transformer de la laque en vapeur mais la projeter (temporairement) sous la forme d'une vapeur, *imperméabiliser un manteau* n'équivaut pas à le transformer en imperméable mais simplement rendre son tissu imperméable. Une des quelques exceptions que l'on peut invoquer est *caraméliser du sucre* avec un prédicat dérivé de la catégorie cible de l'objet transformé.

2.2.2.3.2.3. regroupe deux sous-classes correspondant respectivement aux cas où les parties parties d'un objet sont mises en conjonction (**2.2.2.3.2.3.1.**) et ceux dans lesquelles elles se voient au contraire disjointes (**2.2.2.3.2.3.2.**). Lorsque la prédication dénote une activité se traduisant par le rattachement des parties entre elles (*monter une tente*, *assembler un échafaudage*) X, qui était désarticulé retrouve, au terme du procès, sa structure organisationnelle initiale et, conséquemment, sa fonction d'usage. Il n'y a donc aucune raison, bien au contraire, pour que son identité sortale et individuelle soit affectée. Avec les verbes exprimant une disjonction des parties, les risques d'atteinte à l'identité de X en tant que X sont, par contre, beaucoup plus grands. Les exemples classiques sont du genre *démonter une tente*, *désoisser un réveil*, etc. Ils se différencient des cas

2.2.3.3.2.1. (X perd une partie) en ceci que la prédication indique non pas le retrait d'une partie déterminée mais le détachement de l'ensemble des parties ou pièces entrant dans la composition d'une entité. Logiquement, cette opération devrait impliquer, à son terme, la disparition de X. Si l'on l'on démonte une tente on n'a plus, à l'issue de cette action, une tente mais des piquets, des ficelles, une ou des toiles, etc. Pourquoi alors, objectera-t-on, ne pas faire figurer ces exemples sous 2.1. (prédications à patient annihilé) ? Remarquons tout d'abord que l'action de *démonter une tente* laissant des traces, le rapprochement devrait plutôt se faire avec 2.1.2. Or lorsque l'on compare ce procès avec par exemple *démolir une cloison* on voit immédiatement que si, effectivement, les objets obtenus par démontage d'une tente ne sont pas, un à un, une tente, leur coprésence en un même lieu permet d'identifier une tente alors que les gravats obtenus après l'abattement d'une cloison ne pourront plus être appréhendés et désignés comme une cloison.

La capacité d'accéder à un objet à partir de ses seules pièces ou composantes dépend de plusieurs facteurs. Elle est fonction du maintien de leur intégrité matérielle mais aussi de la saillance de leur fonction: pour percevoir qu'un amoncellement de toiles, ficelles, piquets, etc. forme une tente il faut que ces entités soient reconnues non seulement comme telles mais encore comme pouvant être assemblées sous la forme d'une tente et donc comme pouvant servir à la fabriquer. Enfin, il faut que ces parties apparaissent ensemble, réunies par la perception. Si les ficelles sont au garage, les piquets au grenier et les toiles en train de sécher sur un fil dans le jardin, il y a fort à parier que leur subsumation sous l'étiquette "tente" sera problématique. Cette condition est cruciale et elle semble dépendre de phénomènes extrinsèques à la prédication. Si l'on y regarde de plus près on s'aperçoit cependant qu'il n'en est rien. Que veut dire en effet *démonter une tente* ? Rien d'autre que la mettre à bas et disperser, dans l'espace à priori limité où s'accomplit cette action, les différentes parties entrant dans sa composition. Dans la représentation que nous avons de l'opération de *démonter une tente* (du sens du verbe) il n'y a pas du tout l'idée que les piquets, ficelles, toiles, doivent être dispersés aux quatre coins de la contrée. *Démonter quelque chose* n'implique donc, curieusement, qu'une disjonction structurale et fonctionnelle mais non spatiale, et encore moins cognitive, des parties entrant dans sa composition. De là il découle que cette action, contrairement à ce que l'on pouvait attendre, ne se traduit pas par l'annihilation du patient dont l'identité sortale et individuelle n'est pas remise en cause.

La comparaison avec les cas de retrait ou d'adjonction d'une partie (2.2.3.3.2.1. et 2.2.3.3.2.2) est à cet égard très instructive. Si en effet on compare *décapsuler une bouteille* ou *vider un étang* et *démonter une tente*, on voit que les premiers incluent l'idée que l'on enlève quelque chose à une certaine entité et que ce quelque chose est perdu cognitivement, que l'on n'a plus de contact mental avec lui, alors qu'avec *démonter* les parties démontées continuent à être accessibles dans la représentation schématique de l'action décrite, ce qui laisse la porte ouverte à une recomposition intellectuelle de l'objet démonté.

Les exemples rassemblés sous **2.2.2.3.2.4.** correspondent à des cas où les parties d'une entité sont totalement ou partiellement changées sans que leur solidarité structurale soit modifiée. A la différence des constructions figurant en 2.2.2.3.2.1. où l'on trouve certains verbes dont la morphologie indique explicitement une opération sur une partie (*décapsuler*, *dépecer*, *dégoupiller*, etc.) les prédicats comme *changer*, *modifier*, etc. ne dénotent pas l'aliénation d'une partie spécifique. Ils ne sont pas ciblés méronomiquement et ils expriment, de ce fait, une modification

Prédicats transformateurs

affectant globalement X. Un emploi prototypique de ce genre de prédication est *refaire un toit* qui suggère que toutes les parties le composant (tuiles, lattes, chevrons, etc.) sont changées une à une mais en préservant leurs liens de solidarité. Le fait que les parties refaites soient agencées de façon à maintenir un même schéma organisationnel est au demeurant plus décisif que l'échange exhaustif des parties. On peut en effet parfaitement dire que l'on a fait refaire le toit de sa maison même si le maçon n'a pas changé la totalité des tuiles¹⁹. Quoique "toit" soit un terme syncatégorématique (un toit est forcément le toit de quelque chose) désignant une partie stéréotypique d'une maison, il y a une grande différence entre *refaire un toit* et *remplacer une ampoule*. L'action de *remplacer* (cf. 2.1.4.) suppose que l'on substitue à X un autre exemplaire X' différent de X mais qui lui est fonctionnellement équivalent et qui donc va pouvoir prendre directement sa place (moyennant de simples opérations d'insertion). Partant de là, on comprend bien pourquoi l'on ne dit pas (sauf cas tout à fait invraisemblable, du genre déposer par un hélicoptère) *remplacer un toit*, la réfection d'une d'une toiture implique en effet un montage sur place, un assemblage in situ, qui est incompatible avec l'idée de substitution.

Les verbes comme *refaire*, *changer*, *modifier*, etc. impliquant qu'au minimum une des parties de X est affectée ont fatalement une incidence sur l'identité qualitative de X. Ils n'affectent cependant pas son identité sortale (après que l'on a refait un toit on a quelque chose qui est encore un toit). Quant à l'identité numérique de X, elle peut ou non être atteinte. Avec *changer un numéro de code* la modification d'un seul chiffre suffit pour que l'on n'ait plus affaire, à l'issue du procès transformateur, au même numéro. Bien entendu, la modification dénotée par le prédicat doit être pertinente, plus exactement, l'usage du verbe *changer* à propos d'entités comme les numéros de code, combinaisons de coffre, etc. présuppose que la transformation apportée a une incidence immédiate sur leur identité numérique. Supposons en effet que cette modification se limite à l'indication qu'un des chiffres du numéro devient rouge, et supposons que le dispositif à même de décoder ces chiffres soit incapable de tenir compte des différences de couleur. Comme la couleur des chiffres du numéro de code n'est pas un trait fonctionnel, le changement de couleur de l'un ou l'autre ou de leur totalité n'a aucune conséquence sur l'identité dudit numéro, dans ce cas, il ne viendrait du reste à l'idée de personne d'employer le verbe *changer*. Tous les cas sont cependant loin d'être aussi tranchés et il importe de comprendre pourquoi.

Revenons à *refaire un toit* et imaginons un cas d'espèce où l'opération a bel et bien consisté en une réfection de toutes les parties le composant. Même si cette réfection ne s'est pas traduite par un remplacement à l'identique à l'aide de matériaux neufs (la forme et la couleur des tuiles auront, par exemple, été modifiées), on continuera à dire que le toit obtenu est le même que le toit initial. Cela, protestera-t-on, tient au sémantisme du verbe *refaire* qui justement marque une permanence de X. Sans doute, mais si l'on prend *changer un toit* on s'aperçoit que cette construction n'est possible (outre l'hypothèse invraisemblable discutée un peu plus haut) que dans le sens de "modifier la forme ou la disposition d'un toit" (lui ajouter un chien assis, surélever une partie pour aménager une pièce, etc.) et non pas dans le sens de changer un toit par un autre. On est donc très loin de ce qui se passe avec *changer un numéro de code* ou *modifier la combinaison d'un coffre*, etc. Un même constat s'impose avec *Albert a changé sa coiffure* qui n'implique jamais qu'une modification superficielle de la disposition de ses cheveux. Même remarque encore avec

¹⁹ Dans le vocabulaire plus ou moins technique du bâtiment *repasser un toit* est utilisé pour signaler simplement le remplacement de quelques éléments de chacune des parties.

Sophie a changé sa salle à manger qui peut signifier soit qu'elle a acquis une nouvelle salle à manger (acception la plus normale), soit qu'elle a gardé la même mais a modifié la disposition respective de la table, du bahut, des chaises etc. Comment expliquer ces faits?

Pour rendre compte des différences qui viennent d'être relevées il faut tenir compte d'au moins deux types de facteurs. D'abord de l'ampleur des changements apportés, autrement dit du nombre et de la saillance des parties modifiées. Certains verbes comme *retoucher*, *rectifier*, etc., tout en dénotant un changement de certaines parties de X, signalent que celui-ci n'est pas suffisant pour porter atteinte à son identité numérique (*rectifier un croquis* implique que l'on a toujours affaire au même croquis). Ce facteur ne permet cependant pas d'expliquer, à lui seul, les observations qui précèdent puisque, on l'a vu, la modification d'un seul chiffre d'un numéro de code peut changer complètement celui-ci alors que le remplacement de toutes les parties d'un toit ne suffit pas pour dire que l'on n'a plus affaire au même. Pour justifier ces variations il faut tenir compte des caractéristiques ontologiques de X. Certaines entités, comme les nombres ou les mots, sont composées de parties homogènes (chiffres, lettres) qui sont en principe discriminantes et l'on comprend bien, à partir de là, que toute transformation de l'une ou l'autre de celles-ci se traduise par un changement radical de l'entité dont elles font partie. D'autres entités composites (toit, coiffure, etc.) sont syncatégorématiques, elles sont attachées à d'autres par des liens qui peuvent être de dépendance formelle (la forme d'un toit est forcément fonction de celle de la maison qu'il recouvre) ou matérielle (la coiffure de quelqu'un dépend en dernier ressort de ses cheveux et de leur implantation). Ces liens résistent au changement des parties de X qui ne sont pas distinctives (au sens fort du terme) et suffisent à garantir le maintien de son identité numérique. D'autres entités encore (salle à manger, ordinateurs) sont constituées de parties conjointes fonctionnellement mais disjointes spatialement de sorte que leur modification peut consister soit en un changement de l'ensemble de ces parties (auquel cas on a affaire à un remplacement cf. 2.1.4.) soit en une simple redistribution dans l'espace des parties les composant.

I.3. Conclusion: incidence de la prédication transformatrice sur l'identité qualitative, sortale et du patient

Si l'on reprend la classification qui précède en essayant de voir quels types d'incidence les prédications examinées ont sur un patient présentant initialement les traits [iQ, jS, kN] au niveau de son identité qualitative (Q), sortale (S) et numérique (N) on s'aperçoit que, relativement à la combinatoire possible des traits Q/S/N, seul un petit nombre de combinaisons est attesté.

Les cas les plus nombreux sont ceux dans lesquels seule l'identité qualitative de X est modifiée. Les prédications susceptibles d'affecter l'apparence matérielle de X sont extrêmement diverses et les différents types de procès amenant à une transformation d'un X qui est [iQ, ..., ...] en en [Qi',,] constituent autant de formes d'atteinte aux traits qualitatifs du patient. A l'inverse, on ne trouve que deux cas seulement (2.1.1.: *gommer un mot*, 2.1.2.: *brûler une bûche*) où il y a passage de [iQ, jS, kN] à [QØ, SØ, IØ], deux cas auxquels, il est vrai, on pourrait rattacher 2.1.3 (*découper un salami/casser un vase*) dont nous avons vu qu'il pouvait conduire soit à un maintien de l'identité sortale et individuelle de X soit à leur perte. Autre configuration isolée: 2.1.4. (*remplacer une ampoule*) où ne restent indiscutablement identiques que les traits sortaux de X. Ce

type de prédication doit être rapproché de ce qui se passe en 2.2.1.4. (*photocopier une lettre*, etc), quoique, dans ce cas il n'y ait atteinte à aucun des traits identitaires du patient. Ce qui en effet rapproche 2.1.4. de 2.2.1.4. c'est le fait que, dans les deux cas, la prédication met en concurrence X avec un X'. Avec *photocopier une lettre* le patient donne naissance au terme du procès, à ce que D.Dowty (1991) appelle un **thème efficient**, sans que pour autant X soit changé. Avec *remplacer une ampoule*, X' est substitué à X ; à l'issue du procès transformateur on a donc X' et non plus X, c'est-à-dire une entité qui peut, ou non, lui être qualitativement identique [Qi/i'] mais qui est numériquement différente. La seule différence entre ces deux types de prédication c'est que, avec *remplacer* ou *changer une ampoule*, le patient n'est pas un thème efficient, il n'est pas produit par le procès, il est seulement impliqué par lui. Bien entendu, à l'issue du procès transformateur, l'ampoule que l'on a remplacée par une autre existe toujours et demeure la même, en ce sens, elle se comporte comme la lettre que l'on a photocopiee, le paysage que l'on a peint ou la sonate que l'on a interprétée. Toutefois, cette persistance n'est plus aussi claire lorsque l'on considère l'état du modèle des objets au point d'achèvement du procès transformateur. Avec *changer/remplacer*, X, même s'il continue à exister sous une forme identique, est présenté comme exclu du modèle des objets parce qu'il se voit substituer X'. Avec *photocopier* cette exclusion, cette perte du contact mental, semble beaucoup moins nette. Les possibilités de reprise pronominale devraient donc s'en ressentir, ce que nous allons essayer de voir maintenant.

II. REPRISE PRONOMINALE DES PATIENTS FAISANT L'OBJET D'UNE PREDICATION TRANSFORMATRICE.

Dans cette seconde partie nous allons essayer de voir quels sont les **incidences des prédictions causatrices transformatrices sur les possibilités de reprise pronominale du patient dans la suite du discours**. La classification présentée dans la partie précédente permet de formuler un certain nombre d'hypothèses sur les cas dans lesquels la reprise pronominale d'un patient affecté devrait ou ne devrait pas poser problème. Ce sont ces prédictions que nous allons tester et, avec elles, indirectement, la classification dont elles sont tirées.

II.1. Hypothèses.

Les exemples que nous allons examiner dans la suite sont extrêmement dépouillés. Nous nous en tiendrons, pour l'essentiel, à des séquences élémentaires de deux phrases, P1 et P2, renvoyant chacune à un événement, E1 et E2, tels que E2 se situe dans un intervalle temporel qui commence juste après l'achèvement de E1. La justification de cette contrainte est évidente: on ne peut apprécier l'impact du prédicat de P1 sur le patient X que si, d'une part, le procès transformateur est arrivé à son terme et que si, d'autre part, E2 renvoie à une période du temps qui suit immédiatement E1.

De là il découle un certain nombre de conséquences relativement précises sur la **forme des exemples discutés** ci-après. Ces conséquences sont les suivantes:

a- dans P1, le verbe sera systématiquement à un temps marquant l'aspect perfectif (*Lola brûla un billet de banque* et non pas *Lola était en train de brûler un billet de banque*) et on exclura tout adverbe modalisateur du type "à moitié", "partiellement" etc. ,

b- dans P2, le temps verbal renverra à un point de référence postérieur à celui de E1 (*Lola prit un billet de 500F. Elle le rangea dans son portefeuille* et non pas *Lola prit un billet de 500F. Sophie le lui avait donné la veille*) et on éliminera a priori tout verbe du genre de *regretter* ou toute forme comparative faisant allusion (directement ou indirectement) à un état antérieur de X,

c- enfin, P2 sera coordonné à P1 à l'aide de "puis".

Concernant plus spécifiquement le pronom, dans les exemples que nous allons discuter :

d- P2 comportera systématiquement un pronom objet compatible en genre et en nombre avec X et incompatible avec tout autre candidat potentiel susceptible d'apparaître en P1,

e- on éliminera de P2 les prédicats susceptibles de sélectionner une interprétation du pronom objet dans laquelle celui-ci renvoie au fait dénoté par P1 (par exemple on exclura: *Lola a brûlé un billet de 500F. Marie l'a bien vu (qu'elle avait brûlé un billet de 500F.)*)

f- dans P2, le pronom ne sera pas lié syntaxiquement à un constituant de P1.

La possibilité d'employer en P2 un pronom personnel coréférent avec l'entité à laquelle réfère le COD de P1 constitue a priori un excellent moyen pour tester la permanence de celle-ci. Les pronoms sont en effet des désignateurs renvoyant à un référent présumé aisément récupérable parce que saillant dans la représentation des états de choses dénotés par le discours au moment où ils apparaissent. **Les pronoms impliquent donc, de la part du destinataire, qu'il recherche dans le modèle contextuel**²⁰ (P.Bosch 1983) **de la situation en cours une entité qui**, comme l'a bien montré G.Kleiber (1994),

- **doit être typée** (différence avec le démonstratif "ça")

- **soit saillante** ou, dit autrement, jouisse d'un très haut degré d'accessibilité (M.Ariel 1990) soit centrale (M.Walker, A.Joshi & E.Prince eds 1998) ou fonctionne comme un "point de référence" (R.Langacker 1993, De Hoek 1995)

- **et qui se voit attribuée en P2 une propriété prolongeant la situation** (exprimée en P1) **dans laquelle elle se trouve saillante** (autre différence avec le démonstratif).

Ces instructions valent aussi bien pour les emplois en situation immédiate (*Fais le rentrer* pour désigner le chat qui miaule à la porte) que pour les emplois en site textuel (*Le chat miaule à la porte. Fais le rentrer*), sauf que les raisons rendant le référent du pronom proéminent ne sont pas les mêmes dans un cas et dans l'autre. Dans les emplois en situation immédiate, la saillance de tel ou tel élément de l'environnement mutuellement manifeste tient à des critères attentionnels (au fait que par exemple le chat miaule de façon ostentatoire). Dans les usages anaphoriques, la saillance du référent s'explique par l'état du modèle en cours, ce qui se traduit, au niveau linguistique, par le fait que, par exemple, le SN compatible en genre et en nombre auquel renvoie le pronom apparaît dans la même phrase ou dans une phrase immédiatement antérieure à l'intérieure de laquelle il est sujet, agent, désigné par un nom propre, etc, alors que les autres candidats au rôle d'antécédent ne jouissent pas des mêmes avantages.

²⁰ Pour désigner ce modèle contextuel on trouve d'autres étiquettes à connotation plus psychologique : "mémoire du discours" (A.Berrendonner & M.J.Reichler-Béguelin 1989), "modèle mental" (P.N.Johnson-Laird 1983, A.Garnham 1987).

Prédicats transformateurs

Si le pronom en site textuel renvoie à une entité présentée comme saillante dans le modèle contextuel cela n'implique pas que, lorsque le pronom apparaît, cette entité se trouve exactement dans le même état que celui qui était le sien au moment où elle a été rendue saillante. C'est là que l'on retrouve les prédications transformatrices et c'est là aussi qu'il faut tenir compte d'une autre particularité du pronom.

Dans une étude antérieure, M.Charolles & C.Schnedecker (1993) montrent que si le pronom enregistre bien l'effet des prédications transformatrices²¹, il n'est pas en mesure, du fait qu'il est dépourvu de tête lexicale, de signaler qu'une entité déjà introduite dans le discours se trouve, au moment où celui-ci apparaît, dans un état tel qu'elle ne serait plus accessible sous la catégorie où elle a été initialement introduite (pour une discussion cf. D.Apothéloz & M-J.Reichler-J.Reichler-Béguelin 1995, G.Kleiber 1996 et à par., W. de Mulder 1995, W. de Mulder & L.Tasmowski-de-Ryck 1997, A.Reboul 1996, et pour une réponse M.Charolles 1996 et à par.)²². Cette particularité différencie radicalement les pronoms des SN définis ou démonstratifs anaphoriques qui sont à même de marquer lexicalement qu'une entité, antérieurement appréhendée comme "N", satisfait désormais à un autre prédicat sortant "N". Le pronom tend donc, de par sa forme même, à signaler que son référent est non seulement une entité saillante dans le modèle contextuel associé au discours en cours de traitement mais que, de surcroît, cette entité perdure dans son identité sortale et numérique originelles.

Partant de ce qui précède on peut donc conjecturer que, dans les séquences du genre de celles que nous allons examiner:

- a- les pronoms ne sont parfaitement acceptables que lorsque la prédication transformatrice n'affecte que l'identité qualitative du référent de leur antécédent,**
- b- risquent de devenir problématiques lorsque la transformation porte atteinte à l'identité sortale de celle-ci,**

Cette hypothèse joue un rôle essentiel pour la discussion des exemples que nous allons aborder dans un instant. Avant de passer à cette partie, un dernier point mérite encore d'être précisé. Nous avons dit un peu plus haut que le pronom exigeait de la part de l'interprétant qu'il aille rechercher dans le modèle contextuel des entités construites par le discours l'entité la plus saillante qui soit compatible en genre et en nombre. A ce trait nous en avons ajouté un autre tiré de G.Kleiber (1994a), précisant que "la phrase-hôte qui comporte [le pronom] ("il") soit un prolongement de cette structure saillante" (p. 83). Pour étayer ce point qui est généralement ignoré, l'auteur s'appuie sur le fait que le pronom passe moins bien dans:

²¹ Lorsque l'on dit que le pronom enregistre l'effet des prédicats transformateurs cela signifie que dans une séquence comme par exemple: *Albert plia un billet de 500F puis le rangea dans son portefeuille* le pronom objet réfère au billet de 500F tel que Albert l'a plié (P1). Ce processus cumulatif est vraisemblablement contraint par des limites mémorielles, plus exactement, il est probable qu'à certaines étapes du traitement les propriétés successivement attribuées au référent se voient sommées pour faciliter le traitement et vider partiellement la mémoire de travail du lecteur ou de l'auditeur. Seules des investigations psycholinguistiques seraient à même d'apporter des précisions sur le détail de ces opérations, mais cela n'enlève rien à l'idée directrice selon laquelle ces opérations sont transitives.

²² D.Apothéloz & M-J.Reichler-Béguelin (1995) critiquent également les analyses présentées ici, M.Charolles (à par) leur répond spécialement sur ce point.

1- ? *Un avion s'est écrasé hier à New-York. Il relie habituellement Miami à New-York.*

que dans:

2- *Un avion s'est écrasé hier à New-York. Il transportait 100 personnes.*

parce que, dans 1, P2 rompt avec le cadre événementiel et singulièrement temporel dans lequel le référent 'un avion' est introduit en P1. Le pronom partage cette contrainte avec le défini qui exige, lui aussi, que les circonstances rendant saillantes l'entité qui lui sert de référent soient maintenues dans P2:

3- ? *Un avion s'est écrasé hier à Miami. L'avion relie habituellement Miami à New-York.*

4- *Un avion s'est écrasé hier à Miami. L'avion transportait 100 personnes.*

La seule différence entre le pronom et le défini réside, explique G.Kleiber, dans le mode de détermination de la référence qui n'est pas le même dans les deux cas. Avec le pronom, c'est la saillance dans le modèle contextuel en cours qui fonctionne comme critère de sélection du référent, alors qu'avec le défini, c'est la présupposition existentielle d'unicité qui guide sa recherche. Le défini anaphorique indique que l'entité à laquelle il réfère est la seule du type N dans le modèle des objets pragmatiquement manifeste (J.Hawkins 1978, 1991), alors que le pronom se contente de signaler que celle-ci est attentionnellement prééminente dans ce modèle. Dans un cas comme dans l'autre l'attribution d'un référent suppose un examen du modèle des objets construits par le discours au moment de l'occurrence du défini ou du pronom. Cet examen se traduit par une évaluation de l'état de ce modèle et l'on comprend bien que l'anaphore ne puisse ensuite facilement rompre avec ce cadre.

Cette particularité, qui peut paraître marginale pour l'examen du problème abordé ici, est en fait capitale. Dans la suite nous n'allons en effet considérer que des exemples du genre de:

5- *Lola brûla un billet de banque puis elle le ...*

dans lesquels l'objet X est affecté (en P1) par une prédication transformatrice causée par un **agent humain** et dans lesquels les événements E1 et E2 sont **rapportés par un locuteur qui a cognitivement accès à l'historique des états initiaux et finaux de X**²³. Par ailleurs, la phrase P2 reprendra systématiquement (sous une forme pronominale non ambiguë) cet agent, ce qui veut dire que l'action dénotée par P2 impliquera le même sujet que P1. Ces contraintes (qui renvoient à une interprétation très stricte du critère formulé par G.Kleiber) vont nous permettre d'éviter les emplois comme:

6- *Lola brûla un billet de 500F. En rentrant, sa soeur le ...*

qui mettent en jeu un actant extérieur et posent le problème du point de vue (cf. C.Schnedecker & M.Charolles 1993). Bref, les exemples que nous allons examiner mettront en scène un **agent** unique et une suite d'événements "E1 puis E2" rapportés par un **narrateur extérieur omniscient** ayant cognitivement accès à leur enchaînement.

II.2. Examen des différentes sous-classes de prédications transformatrices.

²³- Le fait que l'agent soit humain et que les deux événements se succèdent immédiatement tend à induire l'idée que l'agent a lui-même accès à l'historique des changements de X. Cette condition n'est toutefois pas aussi cruciale que celle stipulant que le locuteur a connaissance de ces changements. Rien n'empêcherait en effet d'avoir des exemples comme *Le vent a déraciné l'arbre puis il l'a emporté.*

II.2.1- Prédications indiquant qu'une certaine entité est créée (sous-classes 1.1. et 1.2.).

Les prédications indiquant qu'une entité est créée ne posent a priori aucun problème pour la reprise pronominale: l'entité résultant du procès exprimé en P1 peut sans difficultés servir d'antécédent à un pronom apparaissant en P2, comme on le voit dans 7 et 8:

7- *La petite fille traça un trait puis le gomma.*

8- *L'ouvrier monta une cloison puis l'enduisit de plâtre.*

Le seul point remarquable concerne 1.2. (patient produit à partir de quelque chose). Si en effet les prédicats répertoriés dans cette sous-classe font, de par leur sens, allusion, à des objets entrant dans la composition ou l'assemblage du référent final, ces objets ne peuvent aisément donner lieu ensuite à une reprise pronominale. Par exemple, on n'a pas ou, pour le moins, pas facilement:

9- *??L'ouvrier monta une cloison puis les enduisit de plâtre.*

avec un pronom objet renvoyant aux briques ou parpaings. Certains emplois attestés s'apparentant à 9 ont cependant été discutés dans la littérature sur l'anaphore pronominale (cf. A.Berrendonner & M.J.Reichler-Béguelin 1989, M.J.Reichler-Béguelin 1988, 1989, Apothéloz & M.J.Reichler-Béguelin à par.)²⁴.

II.2.2. Prédications indiquant qu'une entité est détruite (cf. 2.1.).

Lorsque le procès conduit à l'annihilation pure et simple de X (2.1.1.), il semble impossible de le reprendre en P2 à l'aide d'un pronom. De fait, on ne peut avoir:

10- **L'étudiante effaça un fichier puis l'imprima*²⁵.

Certes 11:

11- *L'étudiante effaça un fichier puis le remplaça par un autre.*

ne pose pas problème (au moins linguistiquement), mais cela s'explique aisément après ce que nous avons dit du sens du verbe *remplacer*. Ce verbe indique en effet qu'une certaine chose est substituée à une autre dont elle occupe le site. Partant, dans 11, l'occurrence du pronom suffit à signaler que si, à la suite de l'action d'effacement, il n'existe plus d'entité satisfaisant au trait sortant être un fichier, il demeure cependant une trace de cette entité, à savoir son emplacement. Le pronom, conformément à l'hypothèse avancée au début de cette partie, tend donc à suggérer que l'entité fichier perdure, non certes comme fichier, mais qu'une des composantes de son identité numérique subsiste, en l'occurrence l'**incrustation spatiale de sa forme initiale**.

Le même effet de sens peut être observé dans:

12- *Le plâtrier boucha un trou dans la cloison puis le recouvrit de peinture.*

13- *L'employé enleva une tache sur le pantalon puis la brossa.*

où l'on comprend que ce qui est peint par l'ouvrier ou brossé par l'employé ce n'est pas respectivement le trou ou la tache qui n'existent plus, mais seulement leur **site**. L'apparition de cette

²⁴- Il serait intéressant de s'interroger sur l'acceptabilité relative de *L'ouvrier monta une cloison en briques puis les.../L'ouvrier monta une cloison avec des briques puis les.../Avec des briques, l'ouvrier monta une cloison puis les...*

²⁵- L'agent étant humain, il n'est pas exclu qu'il garde une représentation mentale de X (cf. 2.2.1.4.2.) d'où la possibilité de *L'étudiant effaça le fichier puis le recomposa de mémoire.*

cette interprétation n'est évidemment possible que dans les contextes comme 12 ou 13 impliquant un agent ayant accès à l'historique des transformations de X (cf. note 23). Le fait que cet agent soit soit le même dans P1 et P2, s'il favorise bien une saisie de l'action dénotée dans P2 comme s'inscrivant directement dans le prolongement de la prédication transformatrice décrite en P1, ne constitue cependant pas une garantie absolue. Dès que, comme dans 14:

14- ? *L'employé enleva une tache sur le pantalon puis, deux jours plus tard, il **la** brossa.*
on introduit une indication pouvant conduire à penser que l'agent n'a plus accès à l'historique des états du patient, la reprise par le site passe moins bien.

Lorsque X disparaît en laissant des traces non identifiables comme X (2.1.2.), il est trivial de constater que le pronom ne peut être utilisé pour référer au patient dans son état initial:

15- * *Louis brûla une chaise puis **la** vernit.*

16- * *Les soldats rasèrent une colline puis **la** gravirent.*

De même, le pronom ne peut référer aux traces obtenues après le procès transformateur. Par exemple on n'a pas, normalement:

17- ?? *Louis brûla une chaise puis **les** ramassa avec une balayette.*

avec un pronom référant aux cendres. Toutefois, dans le même contexte, la substitution de "la" à "les" donne un résultat qui peut être ressenti comme meilleur:

18- ? *Louis brûla une chaise puis **la** ramassa avec une balayette.*

L'explication de cette différence d'acceptabilité, à supposer qu'elle soit bien avérée, s'explique comme précédemment: le pronom oblige l'interprétant à voir dans ce que l'agent balaie quelque chose qui est encore la chaise. L'occurrence du pronom amène l'interprétant à appréhender l'entité obtenue au terme du procès transformateur comme quelque chose qui relève, non pas de l'identité sortale de X (après que l'on a brûlé une chaise il ne reste rien qui soit encore catégorisable et dénommable comme une chaise), mais comme quelque chose qui, pour l'acteur impliqué, participe de son identité, à savoir la **matière** qui la constituait ou, pour le moins, ce qu'il en reste.

Le même constat s'impose avec:

19- ?? *Les soldats rasèrent une colline puis ils **l'**étendirent dans la vallée.*

qui est douteux mais dans lequel on peut encore comprendre que les soldats rasent une colline et ensuite transportent la terre obtenue dans un autre endroit. Avec:

20- ? *Les soldats rasèrent une colline puis ils **la** couvrirent de barbelés.*

qui passe peut-être un peu mieux, la récupération de ce qui assure la continuité de X ne se fait plus par le biais de la matière mais plutôt, comme en 12 et 13, par le biais du **site** initialement occupé par X (les soldats couvrirent de barbelés l'endroit où se trouvait la colline).

Avec 2.1.3. (X n'existe plus mais donne naissance à des morceaux identifiables comme X), la reprise de X à l'aide d'un pronom est parfaitement possible:

21- *La maîtresse de maison découpa un salami puis **le** disposa sur un plat.*

22- *La boulangère trancha un pain puis **le** mit dans un sachet.*

23- *Le bûcheron débita un tronc puis **le** chargea sur sa camionnette.*

Ce constat n'a rien d'étonnant: les entités résultant de l'application du prédicat transformateur étant encore appréhendables comme des morceaux de X, et donc comme relevant de son identité sortale, le recours au pronom en P2 est parfaitement licite. Même remarque avec *casser un vase* qui donne:

24- *La bonne cassa un vase puis le recolla.*

25- *La bonne cassa un vase puis le dissimula sous le bahut.*

où l'on voit que le vase, quoique cassé²⁶, demeure tout aussi accessible que le salami, la baguette de pain ou le tronc dans 21, 22 et 23. Bien entendu, le prédicat de P2 doit, comme précédemment, se situer dans le prolongement du procès exprimé en P1 avec un locuteur-témoin ayant connaissance de l'évolution de X. Ce prédicat doit aussi être congruent avec le fait que la zone active du référent (cf. R.Langacker 1987) ne peut plus être X dans son état initial, la preuve en est que l'on n'a pas:

26- **La bonne cassa un vase puis le remplit d'eau fraîche. .*

Changer une ampoule, remplacer un moteur,... (2.1.4.) posent des problèmes intéressants que nous ne ferons qu'effleurer (pour une étude plus détaillée cf. M.Charolles 1996). Quoique le COD réfère directement (littéralement) à l'entité qui est remplacée ou changée, l'anaphorisation à l'aide d'un pronom du X' qui se voit substitué à X n'engendre pas de difficulté. A la suite de *L'électricien changea une ampoule* l'enchaînement se fait en effet aussi bien sur X' :

27- *L'électricien changea une ampoule puis l'alluma.*

que sur X:

28- *L'électricien changea une ampoule puis la jeta à la poubelle.*

Ce qu'il y a de remarquable avec ces exemples c'est que le pronom peut librement coréférencer avec soit l'entité qui préexiste au procès (**déclencheur**) soit avec celle qui résulte de son application (**cible**)²⁷, lesquelles entités constituent pourtant des individus différents. Le fait que l'entité-déclencheur et l'entité-cible présentent (le cas échéant) des qualités différentes est tout à fait secondaire, par contre, le fait qu'elles partagent le même trait sortant est crucial. C'est le maintien de ce trait qui explique la possibilité de reprise pronominale. Si l'identité numérique passe au second plan, c'est parce que celle-ci n'est pas pertinente, la seule chose qui compte c'est la fonction (le rôle) assurée par X, et cette fonction est, justement, indépendante des objets particuliers à même de de l'assumer.

II.2.3. Le patient continue à exister sous une même forme après le procès (2.2.).

Lorsque X, au terme de la prédication transformatrice, continue à exister sous une même forme mais pas dans le même état (2.2.1.1.), il n'y a aucune raison pour que la reprise pronominale de X pose problème:

29- *Le jardinier tondit la pelouse puis l'arrosa.*

30- *Le garçon lava une assiette puis l'essuya.*

et il en va pareillement, comme on le vérifiera sur les quelques exemples ci-après, avec la sous-classe 2.2.1.2. (X passe de l'état d'animé à l'état d'inanimé):

31- *Le prêtre égorga une brebis puis la dépeça.*

32- *L'enfant tua une guêpe puis l'écrasa d'un coup de talon.*

Quand X est rendu accessible à la perception (2.2.1.3.), le pronom est parfaitement acceptable:

²⁶ - Dès lors que l'on préciserait *La bonne cassa un vase en mille morceaux*, la reprise ne pourrait guère se faire que sur les morceaux à l'aide d'un pronom pluriel.

²⁷ - Sur ces notions cf. G.Nunberg 1978 et G.Fauconnier 1984, R.Langacker 1987 et 1991.

33- *Les corsaires exhumèrent un trésor puis le transportèrent sur leur navire.*

34- *Les archéologues dégagèrent un sarcophage puis l'ouvrirent.*

Dans les cas inverses où le prédicat dénote une action consistant à rendre X inaccessible à la perception, l'anaphorisation de X à l'aide d'un pronom est parfaitement légitime, à condition, toujours, que le locuteur et (ici) l'agent aient cognitivement accès à l'historique des événements²⁸:

35- *Le gardien dissimula une clé sous un tas de bois puis la retira de sa cachette.*

Naturellement, le pronom peut ne renvoyer qu'indirectement à X. C'est ce qui arrive dans:

36- *Les soldats enfouirent une mine dans le sol puis la surveillèrent avec des jumelles.*

où l'on comprend que ce que surveillent les soldats ce n'est pas la mine elle-même mais le site qui lui est indexicalement lié.

Les cas **2.2.1.4.** dans lesquels X continue à exister après le procès transformateur sous une même forme mais en donnant naissance à un double (2.2.1.4.1.) ou à une représentation (2.2.1.4.2.) ou encore à une réalisation particulière (2.2.1.4.3.) de lui-même ont un comportement sous pronominalisation très intéressant à observer. Lorsque la prédication conduit à un **X'** (thème afférent) qui est un **double de X**, (2.2.1.4.1.) le pronom peut soit coréférer avec X soit avec X', mais sous certaines conditions seulement. Si en effet on prend :

37- *La secrétaire photocopia l'arrêté puis le mit sur le bureau du Président / puis le remit au factotum.*

il est tout à fait clair que le pronom renvoie à l'arrêté original (qui joue le rôle de source ou de déclencheur²⁹) et non pas à la copie (cible). Cette interprétation, on le notera, ne tient pas à des connaissances extra-linguistiques touchant au statut du destinataire de la copie puisque le renvoi à l'original prévaut quelle que soit "l'importance" des dits destinataires. Avec:

38- *La petite fille décalqua le schéma puis le coloria.*

il n'est par contre pas exclu que l'enfant colorie le schéma reproduit et non l'original. La lecture par rattachement du pronom à la cible s'impose même avec:

39- *L'étudiante copia le fichier puis le sauvegarda.*

pour autant que l'on se place dans l'hypothèse où le traitement de texte utilisé ne rend immédiatement accessible, après l'opération de copiage, que le double du fichier original. Les variations observées en 37, 38 et 39 ne tiennent pas à la forme anaphorique employée qui, en elle-même, ne peut sélectionner le bon référent, en l'occurrence la source ou la cible. Tout dépend de leur saillance relative à l'issue de la prédication transformatrice, et cette saillance est fonction, en dernier ressort, des connaissances que nous pouvons avoir du fonctionnement des dispositifs de reproduction utilisés. Il faut également tenir compte de savoirs d'arrière-plan qui sont plus ou moins inscrits dans la signification du prédicat transformateur. Par exemple, l'action consistant à *décalquer quelque chose* implique en général que la figure servant de modèle fait partie d'un ensemble (ouvrage, gabarit, etc.) qui n'est pas manipulable, de sorte que, si P2 rapporte une action du genre de *colorier*, nous avons plutôt tendance à penser que celle-ci porte sur le décalque et non l'original.

²⁸- Encore une fois, le fait que l'agent ait cognitivement accès à l'historique des états successifs de X n'est pas crucial, par exemple on aura sans problème: *L'avalanche emporta un arbre puis le broya.*

²⁹- L'arrêté-source n'a pas besoin d'être l'original absolu, il peut bien entendu être lui-même une copie. Il n'est "l'original" que pour autant qu'il sert de point de départ à l'acte de reproduction.

Prédicats transformateurs

Dans tous les cas, les exemples du genre de 37 à 39 posent un problème de **pertinence** qui n'apparaît pas avec *remplacer, changer, etc.* où la motivation de l'action est immédiatement accessible. Dès lors en effet que l'on nous dit que quelqu'un reproduit à l'identique un certain objet, on est amené à supposer qu'il poursuit un certain but en accomplissant cette action, ce qui fait que, quand l'événement rapporté en P2 s'y prête, on a tendance à inférer que le dessein poursuivi consistait à obtenir un double de X pour, précisément, en faire ce que l'on nous dit dans P2. Cette inférence tend à favoriser le rattachement du pronom à X' et non à X, le passage du déclencheur (qui demeure littéralement l'original) à la cible posant d'autant moins de problème que X et X' partagent les mêmes traits qualitatifs et sortaux. Les seuls cas résistants à cette tendance sont ceux, comme 37, dans lesquels nous disposons d'une intention toute prête pour expliquer l'acte de reproduction, en l'occurrence l'intention de garder une trace de l'original.

A première vue, les prédications de changement transformateur conduisant à une représentation de X non identique (sous-classe **2.2.1.4.2.**), bien que proche de celles qui viennent d'être envisagées, prêtent moins à controverse lorsqu'il s'agit d'apprécier les possibilités de reprise pronominale. Pour s'en convaincre il suffit de considérer les paires d'exemples suivantes:

40- *Le peintre dessina une orange puis **la** mangea.*

41- **Le peintre dessina une orange puis **la** signa.*

42- *La jeune fille photographia un singe puis **le** caressa.*

43- **La jeune fille photographia un singe puis **le** développa en noir et blanc.*

44- *Le policier filma la manifestation puis **la** rejoignit.*

45- **Le policier filma la manifestation puis **la** monta en studio.*

dans lesquelles les emplois où le prédicat de P2 sélectionne la cible X' ne sont pas acceptables. Cette inacceptabilité tient au fait que, contrairement à ce qui se passe avec les cas répertoriés en 2.2.1.4.1., l'entité X', outre qu'elle n'est pas individuellement la même que X, ne satisfait pas au même prédicat sortal (par exemple, un dessin d'une orange n'est pas une orange). Quoique, au terme de l'événement dénoté en P1, les deux entités X et X' soient accessibles et même, a priori, également accessibles, dans le modèle des objets, le fait que l'entité X' obtenue après achèvement du procès indiqué en P1 ne soit pas appréhendable sous une même étiquette catégorielle que X suffit à rendre l'anaphorisation sur X' impossible. Pour que la coréférence se fasse avec X' on est obligé de recourir à une expression anaphorique comportant une tête lexicale à même d'enregistrer ce changement catégoriel, comme par exemple *son dessin/son oeuvre/...*

Pourquoi, dira-t-on, cette contrainte ne s'imposerait-elle pas aussi avec 37, 38 et 39 où l'on pourrait tout aussi bien faire valoir que la photocopie d'une lettre n'est pas une lettre mais simplement sa copie, et de même pour le décalque d'un schéma et la copie d'un fichier ? Tout simplement parce que le fait que X et X' soient parfaitement identiques suffit, apparemment, à assurer leur interchangeabilité. Il faut bien voir en effet, qu'avec les copies fidèles, le fait que X' ne soit pas individuellement égal à X n'est, dans la plupart des cas, pas pertinent. Ainsi demandera-t-on spontanément à quelqu'un:

46- *Passe-moi l'arrêté ministériel.*

quoique l'on sache que le document en question n'est qu'une photocopie du dit arrêté. Avec les représentations, qui impliquent un changement de support et une interprétation de X, l'étiquette catégorielle de X' fait écran. Dans certains contextes, cet écran peut s'estomper. Par exemple, il est

parfaitement possible que, lors d'une séance de signature, le patron d'une galerie dise à l'artiste qui doit parapher ses dessins:

47- *Est-ce que vous pouvez signer la pomme ?*

Cependant, les emplois métonymiques de cette sorte ne sont possibles que lorsque le N tête du SN fonctionne comme critère identificatoire dans un univers d'objet restreint à une certaine classe pragmatiquement manifeste (en l'occurrence une classe de dessins)³⁰.

Partant du fait que l'on peut dessiner des choses qui ne coexistent pas au procès consistant à les dessiner alors que cela n'est pas possible avec *photographier* et *filmer*, on pourrait être tenté de ranger *dessiner* dans la sous-classe 1.1. et de le rapprocher, notamment, de *tracer un trait* que nous avons répertorié dans cette rubrique. Pourquoi n'avons nous pas retenu cette solution ? Le fait que l'objet servant de modèle soit ou non présent dans le contexte n'est en réalité pas essentiel pour le problème qui nous préoccupe dans cette sous-partie. Supposons en effet un peintre dessinant une orange de mémoire. L'orange, une fois qu'il a achevé son dessin, n'ayant pas de contrepartie accessible dans la situation, est donc créée par le dessinateur, de la même façon que le trait que quelqu'un trace sur une feuille de papier. Il faut bien voir toutefois que l'usage que l'on fait du prédicat "être créé" dans ce genre de commentaire est assez particulier. Encore que la nuance ne soit pas facile à expliciter, il nous semble qu'il y a une différence conceptuellement non négligeable entre *tracer un trait* (1.1.) et *dessiner une orange* (2.2.1.4.2.). Dans *tracer un trait* l'objet produit ne représente pas une entité existant dans le monde extérieur, le SN n'a pas de corrélat actuel ou possible autre que, réflexivement, le trait tel qu'il a été tracé. La preuve en est que l'on ne dira pas *ce trait est tout à fait figuratif* ou *ce trait est interprété*. A l'inverse, même si l'on pense par exemple au dessin d'une licorne, on pourra dire *cette licorne est très ressemblante* ou *cette licorne est méconnaissable*, quoique personne n'ait jamais rencontré de licorne dans la réalité. Il en va semblablement avec les oranges, leur dessin de mémoire n'a rien à voir avec *tracer un trait*. Dire du dessin effectué par quelqu'un qu'il représente une orange, suppose que l'on est allé au-delà de la simple perception des formes traits qui le constituent. En manifestant que l'on reconnaît dans ces formes une orange on rapporte nécessairement la chose à un modèle que le dessin ne crée pas mais sur lequel, d'une façon ou d'une autre, il s'aligne.

Ces précisions apportées, revenons à 40 et à la thèse selon laquelle, dans ce genre d'emploi, le pronom ne peut renvoyer au dessin de l'orange mais seulement à l'orange servant de modèle. Si cette thèse était exacte, les seuls cas où le pronom devrait être possible sont ceux, comme 40, dans lesquels le prédicat sélectionne effectivement l'entité préexistante à l'acte de dessiner et servant de modèle pour l'objet représenté. Cette prédiction est contredite par 48 et 49:

48- *Le peintre dessina une orange puis la peignit en bleu.*

49- *L'élève dessina une maison puis la montra à la maîtresse.*

où le pronom peut, sans problème, renvoyer au dessin de l'orange ou de la maison et non à l'orange l'orange ou à la maison elles-mêmes, lesquelles n'ont bien entendu pas besoin de se trouver dans la situation. Si ces interprétations sont parfaitement possibles, elles n'en constituent cependant pas pour autant une objection à notre analyse car il y a une différence entre une orange ou une maison dessinées et un dessin représentant une orange ou une maison. Ce qui en effet est peint en bleu dans 48, et montré à la maîtresse en 49, c'est une certaine chose que l'on nous demande d'appréhender comme une orange ou une maison. Par contre, ce qui est signé dans 41 ce n'est pas

³⁰- Sur les emplois métonymiques de ce type cf.G.Nunberg 1978, et pour une discussion G.Kleiber 1994b.

Prédicats transformateurs

l'orange elle-même mais un dessin représentant celle-ci. Lorsque le pronom fait le saut de X au dessin de X il ne passe pas, lorsque au contraire il renvoie au modèle ou à sa représentation il ne pose aucun problème d'acceptabilité. A propos des représentations graphiques, il est encore intéressant de relever que:

50- ? *Le peintre dessina une orange puis la gomma.*

est ressenti comme un peu bizarre. La raison en est justement que le prédicat *gommer* s'applique mal aux représentations, il sélectionne plutôt soit la réalisation entière (on gomme un dessin) ou un élément constitutif non représentatif (on gomme un trait).

Les représentations ont donc un statut ontologique tout à fait particulier (G..Fauconnier 1984): le pronom peut librement recruter comme antécédent soit **l'entité** qui leur sert de **source**, soit **l'entité représentée**, mais il ne peut référer à **la représentation** elle-même, car celle-ci ne relève pas de la même catégorie, au moins dans l'ontologie naturelle induite par l'usage linguistique. Ce principe, que nous avons discuté à propos des représentations graphiques, s'applique parfaitement aux représentations photographiques et filmiques, comme on le voit dans les paires d'exemples 32-33 et 34-35 auxquelles on peut maintenant respectivement rajouter:

51- *La jeune fille photographia un singe puis le montra à sa voisine.*

52- *Le policier filma la manifestation puis la projeta au commissaire.*

qui sont acceptables dans la mesure où la reprise, comme en 48, met en cause le X représenté et non la photo ou le film le représentant³¹. De même, avec les verbes décrivant une transcription ou traduction de l'écrit on retrouve les trois cas envisagés:

53- *Le premier secrétaire traduisit le message de la Reine puis le rangea dans un parapheur.* (reprise de l'entité source)

54- *Le premier secrétaire traduisit le message de la Reine puis le lut devant l'Assemblée.* (reprise de l'entité représentée)

55- **Le premier secrétaire traduisit le message de la Reine puis le rectifia en s'aidant d'un dictionnaire bilingue* (reprise de la représentation de l'entité)

avec les mêmes prédictions d'acceptabilité.

Les seuls cas où la reprise de la représentation est (à la rigueur) possible sont du type **îlot anaphorique**³²:

56- ?? *Le peintre dessina une orange puis le signa.*

57- ?? *La jeune fille photographia le singe puis la développa en noir et blanc.*

58- ?? *Le policier filma la manifestation puis le sonorisa en studio.*

59- ?? *Le premier secrétaire traduisit le message de la Reine puis la rectifia en s'aidant d'un dictionnaire bilingue.*

avec un pronom (à l'extrême limite de l'acceptabilité) renvoyant au produit obtenu à la suite de la prédication, via un processus inférentiel sollicitant le signifiant morphophonologique du verbe³³.

Les entités susceptibles de réalisations diverses (cf. **2.2.1.3.**), comme par exemple les pièces de musique, qui peuvent exister aussi bien sous la forme d'une partition, d'un enregistrement,

³¹- 51 accepte une lecture dans laquelle la jeune fille montre carrément le singe à sa voisine.

³²- Cf. P.Postal (1969) , G.Lakoff & J.Ross (1972).

³³- Pour une discussion cf. M.Charolles 1993.

enregistrement, ou encore d'une exécution particulière, donnent lieu à des reprises pronominales très ouvertes. Ainsi, il est parfaitement possible de trouver en P1, ainsi qu'en témoigne 60:

60- *Le client demanda qu'on lui passe une sonate puis l'acheta.*

un prédicat activant comme source X un enregistrement, et une cible, X', dénotant une exécution musicale particulière suivi, en P2, d'un pronom renvoyant à X et non à X'. L'enchaînement sur X' est cependant tout aussi correct, comme on s'en rend compte avec 61:

61- *Le client demanda qu'on lui passe une sonate puis l'écouta jusqu'à la fin.*

qui ne pose aucun problème d'acceptabilité. 62 illustre une alternance inverse:

62- *Le pianiste interpréta une sonate puis la rangea dans son cartable.*

avec passage, de P1 à P2, d'une réalisation musicale spécifique à la partition dont elle est tirée.

Cette très grande souplesse dans l'usage du pronom s'explique par la **sous détermination référentielle** des termes désignant des oeuvres. Ainsi lorsque l'on dit:

63- *J'ai écouté la cinquième symphonie de Mahler en prenant mon bain.*

on signifie, tout à la fois, que l'on a auditionné une exécution particulière d'une certaine symphonie de Mahler, l'oeuvre musicale elle-même, et l'enregistrement reproduisant une interprétation de celle-ci. Dans certains cas, le prédicat phrastique filtre de manière anticipée une et une seule forme d'actualisation (*J'ai rangé la cinquième symphonie de Mahler dans la table de nuit*), parfois, c'est un adjectif déterminatif (*La cinquième symphonie de Mahler par Bruno Walter*) ou la propriété que l'on attribue à X (*La cinquième symphonie de Mahler exige un grand chef*) qui permettent d'effectuer cette sélection, parfois, enfin, comme en 63, il n'est pas possible de décider sous quelle forme-occurrence spécifique est saisi le référent.

Naturellement, la prédication transformatrice exprimée en P1 peut indiquer que X, sous telle ou telle forme-occurrence, disparaît (cf. *effacer la cinquième symphonie de Mahler*), auquel cas, on retrouve, pour ce qui est de l'usage de la reprise pronominale, les mêmes prédictions qu'en 2.1.1.³⁴ La prédication peut aussi marquer qu'il y a production d'un double de X (cf. *recopier la cinquième symphonie de Mahler*) ce qui ramène à 2.2.2.1.4. Mais il se peut également, comme dans 61 et 63, qu'elle se traduise par le passage d'un X source à un X' cible correspondant à deux réalisations-occurrence différentes.

Certaines constructions présentent des particularités qui méritent d'être relevées. Par exemple, quand le patient est dénommé à l'aide d'un nom propre, la reprise pronominale pose problème. On le voit bien dans:

64- ? *L'enfant lut à haute voix Le Corbeau et le Renard puis le/la récita de mémoire*

où le renvoi à X (texte-source) et non au X' actualisé (expression vocale) est relativement difficile. Toutefois, comme le pronom a besoin de renvoyer à une entité classifiée et que toute entité classifiée se voit, de facto, spécifiée par le genre du N classifiant, lorsque l'entourage discursif ne fournit, comme dans 64, pas d'autre candidat à l'antécédence qu'une entité non marquée en genre, il n'y a d'autre solution que de le rattacher au N désignant le type de cette entité, à savoir: le texte ou, encore mieux, la fable qui sert de source à la lecture. Cette analyse exclut en tout cas que la reprise se fasse par le biais du genre et du nombre du titre lui-même, ce que l'on vérifie aisément à partir par exemple de:

³⁴- A noter toutefois que *effacer la cinquième symphonie de Mahler* n'exclut pas que l'on puisse la récupérer sous la forme d'une autre copie.

Prédicats transformateurs

65- * *L'enfant lut à haute voix Les animaux malades de la peste puis les récita de mémoire.*

qui est inacceptable³⁵. Mêmes remarques à propos de:

66- ? *Le clown chanta Sur le pont d'Avignon puis la/le joua au violon.*

67- * *Le clown chanta Les roses blanches puis les joua au violon.*

avec, nous semble-t-il, une préférence pour le pronom masculin dans 66, à cause de la prégnance de l'association chanson-air. Le passage du passé simple au passé composé améliore sensiblement l'acceptabilité:

68- *Le clown a chanté Sur le pont d'Avignon puis l'a joué(e) au piano.*

parce qu'il neutralise la marque de genre et profite donc au masculin et sans doute aussi parce qu'il évoque un registre de langue plus familier dans lequel ce type d'emploi du pronom n'est pas complètement exclu.

Avec les termes désignant des mots on retrouve la même difficulté. Si en effet 69:

69- *L'enfant écrivit le mot "pigeon" sur sa feuille puis le lut à haute voix.*

ne pose aucun problème, il n'en va pas de même avec:

70- ?? *L'enfant écrivit "pigeon" sur sa feuille puis le lut à haute voix.*

où l'emploi du pronom semble au minimum très maladroit. Les emplois de ce type ne sont certainement pas rares à l'oral et on peut même en relever à l'écrit dans les copies:

71- *"On peut opposer sens et signification de façon à ce que chacun d'eux dans une structure de mot se valorise autrement" (étudiant)*

voire dans la prose des grammairiens:

72- *"Signification (en italiques dans le texte) est utilisé en linguistique dans trois types d'emplois différents: 1) Il apparaît souvent comme ... 2) Il désigne parfois ... 3) enfin il est aussi..." ("La Grammaire aujourd'hui", p. 625)*

avec, dans ce dernier exemple, un accord par syllepse du participe passé (*utilisé*) qui anticipe sur l'usage autonymique indirect du pronom masculin.

II.2.4. Le patient continue à exister mais sous une forme différente (cf. 2.2.2.)

II.2.4.1. Le patient passe du massif au comptable ou du comptable au massif (cf. 2.2.2.1. et 2.2.2.2)

Lorsque X passe du massif au comptable ou du comptable au massif son identité sortale n'est a priori pas affectée et l'on peut donc s'attendre à ce que la reprise pronominale en P2 soit permise. De fait, quand X initialement non borné devient borné au terme de la prédication transformatrice, il peut toujours être pronominalisé dans la suite. Par exemple, dans:

73- *La cuisinière congela du sirop de framboise puis le mit dans le compartiment le plus froid de son frigo.*

74- *La cuisinière congela du sirop de framboise puis l'enveloppa dans un linge.*

la reprise est parfaitement possible pour autant que le prédicat de P2 soit consistant avec son état à l'issue du procès transformateur:

75- **La cuisinière congela du sirop de framboise puis le versa dans une casserole.*

³⁵ - Il n'est peut-être pas impossible de relever des emplois attestés avec reprise au pluriel.

Dans 73, le prédicat de P2 ne sélectionne pas l'état résultant de X (ce que la cuisinière range c'est le sirop de framboise indépendamment du fait qu'il est congelé), alors que, dans 74, c'est le cas (la cuisinière ne peut envelopper dans un linge que le bloc de sirop obtenu après congélation).

Avec des verbes comme *congeler* ou *solidifier* le **formatage** résultant est **intrinsèque**, il tient au comportement de la matière sous certaines conditions physiques et ne donne pas lieu à un fractionnement en unités discrètes, seul le bloc obtenu est borné. Avec *empaqueter*, *encapsuler*, etc. il y a par contre **héritage d'une forme** qui est imposée par le **conteneur** et le fractionnement en plusieurs unités est possible. A ce propos, quand on compare 76:

76- *Le marchand empaqueta de la farine puis la rangea sur un rayon.*

avec 77:

77- ?? *Le marchand empaqueta de la farine puis les aligna sur le comptoir.*

on s'aperçoit que, si l'événement rapporté en P2 ne peut ignorer dans quel état se trouve X après P1 (**Le marchand empaqueta de la farine puis l'épousseta avec un chiffon*), il n'est cependant pas possible de reprendre le patient à l'aide d'un pronom renvoyant à une ou plusieurs occurrences de l'entité discrète induite par le procès dénoté en P1. Sans doute rencontre-t-on, dans l'usage, des exemples du genre de 77 dans la mesure où le pronom demeure interprétable par îlot anaphorique, mais ils sont certainement moins fréquents que leur correspondant avec une description définie comme:

78- *Le marchand empaqueta de la farine et aligna les sachets sur le comptoir.*

qui ne pose aucun problème d'acceptabilité³⁶.

Des observations qui précèdent on retiendra donc que, quand un X non borné subit une transformation au terme de laquelle il devient borné, il est toujours possible de reprendre à l'aide d'un pronom la **matière** qui le constitue en faisant abstraction du format dans lequel il se trouve (cf 73 et 76). Lorsque, par contre, on vise directement son état résultant (cf. 74 et 75), le pronom n'est possible que si le format acquis est intrinsèque (cf.74) et que si le prédicat de P2 est congruent avec la modification de l'état de X. Si le format est hérité de ou imposé par un conteneur extrinsèque, le pronom est difficilement acceptable (cf. 77), il faut recourir à une expression anaphorique comportant une tête nominale à même d'enregistrer cette modification (cf. 78).

Concernant les cas où il y a passage d'une entité comptable à une entité massive (cf. 2.2.2), on voit que, dans 79 à 81:

79- *Sophie broya deux morceaux de sucre puis les/?le mit dans son café.*

80- *La cuisinière pila trois gousses d'ail puis les/?le mélangea au persil.*

81- *La servante désossa deux faisans puis les/?le mit à mariner dans une grande marmite.*

le pronom peut parfaitement renvoyer aux entités dans leur état comptable initial mais beaucoup plus difficilement à leur contrepartie massive obtenue à l'issue du procès. Cette impossibilité est encore plus grande si la matière obtenue répond à une dénomination qui lui est propre:

³⁶- La médiation par une anaphore nominale n'est, on le remarquera, pas du tout requise quand le formatage est intrinsèque. X n'a en effet rien à envier, au contraire, à: *La cuisinière congela du sirop de framboise et enveloppa le bloc dans un linge*. La raison de cette différence réside dans le fait que le recours au SN défini attire l'attention sur le format de X' qui n'est en lui-même pas pertinent.

82- Paul écrasa trois pommes de terre bouillies et *les/*la sala (la purée)*³⁷.

Le fait que le pronom puisse, malgré le processus de massification, reprendre les entités discrètes qui en subissent les conséquences s'explique assez bien. Dans les contextes où l'historique des états successifs de X est transparent, on peut toujours récupérer mentalement les entités formatées sous la matière à laquelle elles donnent naissance. Par contre, ce qui est plus difficile à comprendre, c'est pourquoi la reprise du N massif n'est pas aussi aisée. Dans la mesure en effet où la prédication transformatrice indique que l'on passe d'entités discrètes à quelque chose de continu, on pourrait s'attendre à ce que le pronom soit d'autant plus acceptable quand il renvoie à la matière. Comment rendre compte de ce paradoxe ?

Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer à plusieurs reprises que l'occurrence d'un pronom à la suite d'une prédication transformatrice avait pour conséquence d'obliger l'interprétant à rechercher quels traits identitaires du référent pouvait persister dans son état résultant. Parmi les emplois les plus spectaculaires illustrant cet effet nous avons vu qu'il était même possible de continuer à référer à une entité par le biais d'un pronom quand bien même celle-ci n'était plus accessible que par le biais d'une certaine quantité de matière résultant d'une transformation portant gravement atteinte à son identité (cf. II.2.1.). Dès lors, il n'est pas étonnant que, dans des emplois comme 79 à 81 où il y a nécessairement maintien de l'identité sortale (un morceau de sucre n'est jamais que du sucre en morceaux, une gousse d'ail une certaine quantité d'ail et un faisán une certaine quantité de viande de faisán), le pronom tende à maintenir le patient dans ce qui, au-delà de sa matière constitutive, participe encore de plus près à son identité numérique, à savoir la forme qui lui est propre et qui justement le définit comme un objet borné et particulier. Il est donc parfaitement normal que sous la matière obtenue une fois que l'on a par exemple désossé deux faisans on continue à voir les deux volatils.

Le passage d'un X initialement comptable à un X massif laisse les entités discrètes d'autant plus aisément exhumables par une anaphore pronominale ultérieure que la matière obtenue par massification est strictement prédictible à partir des individus dont elle résulte (un faisán désossé ou haché ne donnera jamais que du faisán). A l'inverse, avec les prédications transformant un X massif en un X comptable, la discrétisation sous la forme d'individus n'est jamais prévisible, le formatage pouvant toujours être imposé de l'extérieur (du sirop de framboise peut donner un bloc, mais aussi un tube, une capsule, un cube ...de sirop de framboise). Partant, on voit bien pourquoi, quand le prédicat transformateur implique un formatage extrinsèque particulier (*entuber, encapsuler, ...*), la forme revêtue par X devient très saillante. Lorsque le prédicat de P2 force à enregistrer cette mutation, la pronominalisation est impossible parce que le pronom ne véhiculant aucun trait descriptif est incapable de marquer ce changement. Il ne peut ramener qu'à ce qui est constant ou prévisible, autrement dit à la matière dans son état naturel ou sous le format qu'elle revêt ordinairement.

II.2.4.2. Le patient demeure comptable mais sa taille ou son format changent (cf. 2.2.3.1.1 et 2.2.3.1.2.)

³⁷- cf.M.Charolles & C.Schnedecker 1993 pour une analyse discussion détaillée.

Quand le prédicat transformateur induit un simple changement de la forme de X (2.2.3.1.1), il n'y a aucune raison pour qu'il devienne inaccessible à la reprise pronominale. 83 et 84, par exemple:

83- *La bonne roula le tapis puis le glissa sous la commode.*

84- *Le garçon plia la couverture puis la glissa dans son sac à dos.*

ne soulèvent aucune difficulté. De même, lorsque la prédication engendre un changement de la taille de X (2.2.3.1.2.), il n'y a pas de problème:

85- *L'automobiliste écrasa un cageot puis le traîna sur 500 mètres.*

86- *Louise aplatit un carton puis le fixa sur la fenêtre.*

L'acceptabilité de ces exemples risque bien entendu de varier dès que l'on fait intervenir un participant n'ayant pas accès à la continuité dans le temps des événements rapportés. Ce point, que nous avons écarté a priori, est particulièrement sensible avec les verbes comme *compresser* qui peuvent indiquer une réduction de l'objet telle que celui-ci devienne totalement méconnaissable pour un observateur non prévenu. Il en va du reste semblablement avec *plier/rouler* etc., au moins à partir d'un certain seuil. La récupérabilité de X par un observateur non instruit dépend du degré de préservation de la forme de X, laquelle préservation est fonction du maintien ou non de ses traits saillants. Un carton aplati, une fois fixé à une fenêtre, n'a plus guère de chance d'être reconnu comme tel par un témoin extérieur qui, n'y voyant qu'un simple morceau de carton, demandera:

87- *Enlève-moi ce bout de carton !*

plutôt que:

88- *Enlève-moi ce carton !*

II.2.4.3. Le patient demeure comptable mais sa structure partonomique est modifiée (cf. 2.2.3.2.1. à 2.2.3.2.4.)

Le fait, pour un objet, de perdre ou de gagner une partie (cf. 2.2.2.3.2.1. et 2.2.2.3.2.2.) n'altère en principe pas son identité dans la mesure où, précisément, il ne se voit retirer ou ajouter qu'une partie. Rien d'étonnant donc dans:

89- *Le soldat dégoupilla une grenade puis la lança en direction du char.*

90- *La maîtresse dégonfla le ballon puis l'enferma dans son bureau.*

91- *La couturière rapiéça un pantalon puis le repassa.*

92- *Le jardinier remplit la piscine puis la recouvrit d'une bâche.*

Certaines difficultés peuvent surgir avec les objets qui comportent une partie nettement plus proéminente que les autres (cf. par exemple l'écran dans un téléviseur) mais, là encore, l'accès à l'historique des objets est plus déterminant que le maintien de l'apparence de l'entité initiale.

La réitération des opérations d'ajout ou de retrait de parties conduit, en théorie, à des paradoxes. La cumulation des retraits peut amener à la disparition de l'objet et l'adjonction de parties non propres peut déboucher sur une autre entité. Nous avons évoqué ces possibilités dans la partie précédente. Quand on s'intéresse aux usages linguistiques proprement dits, ces énigmes, comme le fameux paradoxe du bateau de Thésée, sont cependant loin de poser des problèmes insurmontables. Il faut en effet bien voir que les verbes entrant dans des constructions du type SVO SVO susceptibles d'indiquer l'ajout ou le retrait d'une partie ont une portée limitée car spécifique à une partie bien déterminée (cf. *encadrer un tableau* ou *décapsuler une bouteille*). Qui plus est,

Prédicats transformateurs

cette partie est bien souvent unique dans l'objet considéré, de sorte que la réplication du processus transformateur est impossible si ce n'est par le biais d'un retour à l'état antérieur (on ne peut *décapsuler deux fois une bouteille* sauf à la *recapsuler*). Restent quelques cas, notamment d'adjonction, dans lesquels il n'y a pas de limitation extrinsèque de la taille de la partie rajoutée ou du nombre d'éléments rapportés comme par exemple *rapiécer un pantalon* ou *beurrer une tartine*. Mais, avec ces verbes il y a, du fait de la présence du COD, manifestation, au niveau même de la construction, de la permanence de X. Partant, on comprend bien que la possibilité de reprise pronominale ne soit pas compromise. Pour s'en rendre compte il suffit de considérer:

93- *La couturière rapiéça le pantalon puis elle le repassa.*

où, quel que soit le nombre de pièces rajoutées, on ne peut concevoir que l'identité sortale aussi bien que numérique de X soit menacée.

Les constructions comme:

94- *L'employé retira les deux bras d'un fauteuil*

déjà discutées dans la partie précédente, dans lesquelles, au terme du processus transformateur, on débouche sur un objet passible d'une autre appréhension catégorielle, n'empêche cependant pas la reprise pronominale. On le voit bien dans:

95- *L'employé retira les deux bras d'un fauteuil puis le glissa sous la table.*

où le remplacement par un pronom féminin (la chaise) qui devrait être possible:

96- ?? *L'employé retira les deux bras du fauteuil puis la glissa sous la table.*

donne un résultat très bizarre pour ne pas dire franchement inacceptable. Le pronom féminin n'est admissible que dans les contextes du genre:

97- *L'employé retira les deux bras d'un fauteuil. Le Baron entra et il lui demanda de la glisser sous la table.*

avec changement de point de vue. Encore les emplois comme 97 sont-ils très souvent évités à l'écrit, la norme imposant, comme on sait, un contrôle textuel strict du pronom anaphorique. Par-delà les simples réflexes normatifs, sans doute faut-il tenir compte également, pour expliquer la répugnance des rédacteurs envers de tels emplois, du surcoût de traitement imposé au lecteur qui doit se départir de la catégorie sous laquelle une entité est textuellement saillante pour l'appréhender sous un autre angle. L'obstacle que constitue l'opacité perceptive est d'ailleurs tel que l'emploi d'une description définie, qui pourtant devrait être à même d'explicitier la reclassification, n'est guère plus satisfaisant. Ainsi dans:

98- *L'employé retira les deux bras du fauteuil. Le Baron entra et il lui demanda de glisser la chaise sous la table.*

on attendrait plutôt "ce qui pour lui était une chaise" ou, à défaut, un emploi du discours direct ("Glissez-la/la chaise sous la table") mieux à même, apparemment, de motiver le changement d'univers de croyance.

Lorsque le prédicat indique une conjonction des parties constitutives de X (cf. 2.2.2.3.2.3.1.), celui-ci retrouve sa fonction d'usage et il n'y a, évidemment, aucune raison, au contraire, pour que son identité soit compromise. La disjonction (cf. 2.2.2.3.2.3.2.) qui, comme nous l'avons souligné dans la partie précédente, n'implique pas une dispersion dans l'espace des parties détachées, laisse également le champ libre à la reprise pronominale:

99- *Le jeune homme démontra sa tente et l'attacha sur le porte-bagages de son vélo.*

Les emplois de cette sorte sont du reste relativement insensibles au changement de point de vue dans la mesure où l'objet, dont les parties sont présentées par le prédicat comme disloquées fonctionnellement mais non spatialement, demeure accessible qu'il soit agencé ou non (on dira aussi bien *charger un échafaudage* qui est démonté que *grimper sur un échafaudage* qui est monté). Avec certaines entités composites comme par exemple les tentes, qui comportent une partie nettement saillante, la reprise par un pronom impose son maintien mais pas forcément celle des autres (on recourra à 99 même si le garçon n'attache que la toile de la tente sur le porte-bagages de son vélo, le reste étant ficelé au guidon, si le garçon n'attache que les piquets sur son porte-bagages on évitera plutôt 99).

Les prédicats rassemblés sous **2.2.3.2.4.** peuvent, comme nous l'avons vu, se traduire ou non par un changement d'identité numérique. Avec les verbes comme *rectifier* qui signalent une modification locale, la reprise pronominale est parfaitement licite:

100- *L'ingénieur rectifia un plan puis le tira.*

car la transformation indiquée ne remet en cause que certains traits qualitatifs de X qui sont présentés comme mineurs. Avec *refaire* il en va semblablement:

101- *Albert a fait refaire son toit puis il l'a assuré contre la grêle.*

car, nous l'avons vu, l'identité d'un toit ne se mesure pas à l'aune de celle des parties le constituant mais à la préservation de ses attaches originales, ce que garantit le verbe *refaire* (il en irait différemment avec *changer*). Les seuls cas dans lesquels le changement d'une partie est susceptible d'influer sur l'identité numérique de X sont ceux dans lesquels la partie modifiée est strictement distinctive (numéros de code, lettres ou sons intervenant dans la composition d'un mot, etc.). On peut donc s'attendre, pour ce qui est des possibilités de reprise pronominale, à rencontrer avec ces prédicats des problèmes comparables à ceux qui apparaissent avec les verbes exprimant un changement d'individu (passage de X à X' référentiellement disjoint, cf. 2.1.4.). De fait, dans:

102- *Le client modifia la combinaison de son coffre et la nota dans son calepin.*

on a du mal à décider si le pronom renvoie à l'ancienne combinaison (au X source) ou à la nouvelle (X' cible). Pour éliminer tout risque de confusion il n'est d'autre solution que de recourir à des anaphores nominales comme précisément "la nouvelle/l'ancienne" alors qu'avec 100 et 101 le recours à de telles formes paraîtrait totalement immotivé. A noter qu'avec *changer/remplacer* la sélection de X' n'exige pas aussi nettement que dans 102 le recours à une forme marquée comme "la nouvelle". Par exemple on a très facilement:

103- *Le garçon changea la nappe puis la fixa à la table avec des pinces.*

La raison de cette dissymétrie est à rechercher du côté du prédicat lui-même: *modifier* n'impliquant n'impliquant qu'un changement de partie laisse encore saillante l'entité initiale alors qu'avec *changer/remplacer* celle-ci passe au second plan (cognitivement parlant). Sans doute faut-il aussi tenir compte du fait que le SN "la nappe", même quand il désigne un particulier, est attaché à un nom de rôle, ce qui tend à minorer sa prééminence en tant qu'individu et facilite donc le passage à X'.

Commentaire [L1]:

CONCLUSION GENERALE

Si l'on revient au tableau des différentes classes et sous-classes de prédications transformatrices dégagées à la fin de la première partie pour voir, de manière synthétique, dans quels cas la reprise pronominale du patient pose ou ne pose pas de problèmes on s'aperçoit:

a) qu'un bon nombre de cas n'engendrent aucune difficulté. Ainsi, la classe **1** (patient produit), et les sous-classes **2.2.1.1.** (patient modifié mais seulement au niveau de ses traits qualitatifs) et **2.2.2.3.2.** (modification de la structure paronomique du patient) donnent, dans l'ensemble, des exemples dans lesquels la pronominalisation du patient transformé est acceptable,

b) que les cas où la reprise est a priori exclue sont très peu nombreux. A strictement parler, ils se réduisent même aux seules constructions dans lesquelles le patient n'existe plus du tout (**2.1.1.**). Avec **2.1.3.** (le patient donne naissance à des morceaux), et, plus encore, avec **.2.1.2.** (le patient X laisse des traces non identifiables comme X), la reprise est en principe impossible, néanmoins, nous avons vu que le recours au pronom était à même d'imposer une interprétation préservatrice permettant de récupérer le référent initial par le biais d'un élément (matière ou site) participant à son identité sortale ou numérique,

c) que les cas prêtant le plus à discussion sont ceux dans lesquels on passe d'une entité massive à une entité comptable ou l'inverse, (**2.2.2.1.** et **2.2.2.2.**), ceux dans lesquels le procès donne naissance à un double, une représentation ou une réalisation particulière de X (**2.2.1.4.**), et ceux, d'ailleurs proches, dans lesquels X se voit remplacé par un X' (**2.1.4.**). Enfin, pour un bon nombre de cas, notamment ceux regroupés en **2.2.2.3.1.** et **2.2.2.3.2.**, nous avons attiré l'attention sur l'incidence des phénomènes de point de vue. Cette incidence n'est cependant pas sensible avec les exemples que nous avons envisagés, dans la mesure où ils mettent tous en jeu un locuteur ayant accès à l'historique des états successifs du patient.

De manière générale, ces observations confortent notre hypothèse initiale, à savoir que le pronom, lorsqu'il apparaît à la suite d'une prédication transformatrice susceptible de porter atteinte à l'identité du patient, est parfaitement acceptable lorsque le processus transformateur n'affecte que les traits qualitatifs de ce dernier. Quand la prédication touche aux traits sortaux du patient, la reprise pronominale est plus problématique mais demeure possible pour autant que l'on puisse récupérer un trait participant à son identité sortale ou numérique. Cette tendance à la préservation des traits identitaires est parfaitement compréhensible. Le pronom n'ayant pas de tête lexicale ne peut enregistrer les transformations affectant type du patient, ce qui fait que, quand il apparaît malgré tout dans de tels contextes, l'interprétant est enclin à forcer sa représentation de l'état de choses résultant, pour trouver sous quel trait le patient peut continuer à exister. Les exemples

s'expliquant de cette manière sont assez nombreux et ils brouillent souvent les jugements d'acceptabilité que l'on peut être amené à porter à leur rencontre. Cette difficulté d'appréciation se retrouve avec nombre d'autres emplois que nous avons discutés en cours de route (cf. notamment 2.2.1.3., et 2.2.2.3.). Ce simple constat, sans compter beaucoup d'autres raisons, nous suffira pour rappeler le caractère largement prospectif du travail présenté dans cette étude.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- APOTHELOZ D. & REICHLER-BEGUELIN M.J., 1995, "Construction de la référence et stratégies de désignation", *Travaux Neuchâtelois de Linguistique (TRANEL)*, 23, 227-271.
- BERRENDONNER A. & REICHLER-BEGUELIN M.J., 1989, "Décalages: les niveaux de l'analyse linguistique", *Langue Française*, 81, 99-125.
- BOSCH P., 1983, *Agreement and anaphora: A study of the role of pronouns in syntax*, New-York, Academic Press.
- CHAROLLES M., 1992, "La veuve et l'orphelin ou: comment les îlots anaphoriques refont surface", in J. E.Tyvaert ed. *Lexique et inférence(s)*, Paris, Klincksieck, 131-175.
- CHAROLLES M., 1996, "Reprise pronominale et prédications transformatrices : l'interprétation de la référence pronominale à la suite du verbe "changer"", *Cahiers Chronos*, 1, 1-23.
- CHAROLLES M., 1997c, "Identité, changement et référence pronominale", in G.Kleiber, C.Schneidecker, J.E.Tyvaert eds., *La continuité référentielle*, Paris, Klincksieck, 71-97.
- CHAROLLES M., à par., "Référents évolutifs et évolution de la référence", in C.Schneidecker et W. de Mulder *Référence et changement*, Paris, Klincksieck.
- CHAROLLES M. & SCHNEDECKER C., 1993a, "Coréférence et identité", *Langages*, 112, 106-127.
- DAVID J. & KLEIBER G. eds., 1988, *Termes massifs et termes comptables*, Paris, Klincksieck.
- DE HOEK K., 1995, "Conceptual reference points: A cognitive grammar account of pronominal anaphora constraints", *Language*, 71, 2, 310-340.
- DE MULDER W., 1995, "Prolégomènes à une théorie "mentaliste" des référents évolutifs", *Sémiotiques*, 8, 109-131.
- DE MULDER W. & TASMOWSKI DE RYCK L., 1997, "Référents évolutifs, Syntagmes nominaux et pronoms", *Verbum*, XIX, 1-2, 121-136.
- DESCLES J.P. (1990), *Langages applicatifs, langues naturelles et cognition*, Paris, Hermès
- DOWTY D. 1991. "Thematic proto-roles and argument selection", *Language*, 67/3, 547-619.
- FAUCONNIER G., 1984, *Espaces mentaux*, Paris, Minuit.
- FERRET S. , 1993, *Le philosophe et son scalpel*, Paris, Minuit.
- FRANCOIS J., 1989, *Changement, causation, action*, Paris-Genève, Droz.
- GARNHAM A., 1987, *Mental models as representation of discourse and texts*, Helligs Horwood, John Wiley & Sons.
- HAWKINS J., 1991, "On (in)definite articles: implicatures and (un)grammaticality prediction", *Journal of Linguistics*, 27, 405-442.
- HAWKINS J.A., 1978, *Definiteness and Indefiniteness; A study in reference and grammaticality prediction*, London, Croom Helm.
- JACKENDOFF R. & LANDAU B., 1992, "Spatial Language and Spatial Cognition", in R.Jackendoff *Language of the mind*, Cambridge, MIT Press
- JACKENDOFF R., 1991, "Parts and Boundaries", *Cognition*, 41, 9-45.
- JOHNSON-LAIRD P.N., 1983, *Mental Models*, Cambridge, CUP.
- KLEIBER G., 1994a, *Anaphores et Pronoms*, Bruxelles, Duculot.
- KLEIBER G., 1994b, *Nominales*, Paris, Armand Colin.
- KLEIBER G., à par., "Sur l'emploi des pronoms en situation de référence évolutive"

Prédicats transformateurs

- LAKOFF G. & ROSS J.R., 1972, "A note on anaphoric islands and causatives", *Linguistic Inquiry*, 3.1, 121-124.
- LANGACKER R., 1987, *Foundations of Cognitive Grammar. Theoretical Prerequisites*, vol.1, Stanford, Stanford University Press.
- LANGACKER R., 1991, *Foundations of Cognitive Grammar, Descriptive Applications*, vol.2, , Stanford, Stanford University Press.
- LANGACKER R., 1993, "Reference-point constructions", *Cognitive Linguistics*, 4-1, 1-38.
- NUNBERG G., 1978, *The pragmatics of reference*, Bloomington, Indiana University Linguistic Club.
- PELLETIER J.F. ed, 1979, *Mass Terms: Some Philosophical Problems*, Dordrecht, Reidel.
- POSTAL P., 1969, "Anaphoric islands", Chicago, *Chicago Linguistics Society*, 5, 205-239.
- POTTIER B., 1978, "Organisation sémantique de l'article de dictionnaire", *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 1978, 339-366.
- REBOUL A., 1993, "Le poids des pères, le choc des fils : prédicats de phase, modificateurs et identification", *Cahiers de Linguistique Française*, 14, 229-246.
- REICHLER-BEGUELIN M.J., 1988, "Norme et textualité. Les procédés référentiels considérés comme déviants en langue écrite" in G.Schöeni, J.P.Bronckart & P.Perrenoud eds *Normes et activité langagière. La langue est-elle gouvernable ?*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 185-216.
- REICHLER-BEGUELIN M.J., 1989, "Anaphores, connecteurs et processus inférentiels", in C.Rubattel ed. *Modèles du discours*, Berne, Peter Lang, 303-336.
- REICHLER-BEGUELIN M.J., à paraître, "La connexion logique et argumentative en français: typologie des anomalies et source des jugements normatifs", in W.Settekorn, O.Winkelmann eds *Sprachnorm und Sprachnormierung Deskription, Praxis, Theorie*, Pro Lingua 8.
- SCHNEDECKER C. & CHAROLLES M., 1993, "Les référents évolutifs: points de vue ontologique et phénoménologique", *Cahiers de Linguistique Française*, 14, 97-227
- SCHWARZE, C. & J. FRANÇOIS, 1985, "Heilen und Reparieren", in C. Schwarze (ed.), *Beiträge zu einem kontrastiven Wortfeldlexikon Deutsch-Französisch* (143-189). Tübingen:Narr.
- TALMY L., 1988, "Force-dynamics in language and cognition", *Cognitive Science*, 12, 49-100.
- TER MEULEN A., 1984, "Events, Quantities and Individuals" in F.Landman & F.Veltman eds., *Varieties of Formal Semantics*, Dordrecht, Foris Pub. C°.
- VANDELOISE C., 1986, *L'espace en français*, Paris, Seuil.
- WALKER M. JOSHI A. & PRINCE E. eds, 1998, *Centering Theory in Discourse*, Oxford: Clarendon.
- WIGGINS D., 1980, *Sameness and Substance*, Oxford, Blackwell.

M.Charolles & J.François

CLASSIFICATION DES PRÉDICTIONS CAUSATRICES TRANSFORMATRICES